

Royaume du Maroc



Direction de la Politique
Economique Générale

Ikbal Sayeh
Said Moufti
Ahmed Sabri



Document de travail n° 100

Mai 2004

Constituant une sélection mensuelle des travaux menés par les cadres de la Direction de la Politique Economique Générale, les documents de travail engagent cependant la responsabilité des auteurs les ayant initiés. Ils sont diffusés par la Direction pour approfondir le débat sur les sujets en question et susciter des observations.

Table des matières

Résumé-----	2
Introduction-----	8
1. Les performances de l'économie chinoise -----	8
1.1. La dynamique économique de la Chine -----	9
1.1.1. Les ressorts de la croissance chinoise -----	9
1.1.2. Un régime de croissance asiatique -----	9
1.1.3. Une grande puissance économique potentielle -----	10
1.2. L'émergence rapide de la Chine dans le commerce mondial -----	11
1.2.1. Des performances exceptionnelles -----	11
1.2.2. Des exportations de plus en plus diversifiées -----	12
1.2.3. Renforcement de l'intégration commerciale de l'Asie -----	13
1.3. Un afflux massif de capitaux étrangers -----	14
2. Les enjeux de l'entrée de la Chine à l'OMC -----	15
2.1. Les limites du modèle chinois -----	17
2.2. Conséquences de l'accession de la Chine à l'OMC sur le reste du monde -----	19
2.2.1. Sur les pays d'Asie -----	19
2.2.2. Sur les Etats-Unis et l'Europe Occidentale -----	22
2.2.3. Sur les autres pays en développement -----	23
3. Relations économiques du Maroc avec la Chine -----	24
3.1. Cadre réglementaire des relations bilatérales entre le Maroc et la Chine -----	24
3.2. Etat des lieux des relations commerciales -----	25
3.3. Potentiel d'échanges entre le Maroc et la Chine -----	29
3.4. Obstacles au développement du commerce bilatéral -----	30
4. Pressions concurrentielles de la Chine : effets potentiels sur l'économie marocaine -----	32
4.1. Intensification de la concurrence sur les marchés tiers et domestiques -----	32
4.2. Effets sur les IDE -----	34
5. Quelques éléments de réponse à la menace chinoise -----	37
Bibliographie-----	39

Résumé

Dans le cadre du suivi de l'environnement international et de l'analyse des grandes tendances susceptibles d'influencer les performances de l'économie nationale, il a été jugé opportun de conduire une étude visant à mettre en exergue la montée en puissance de la Chine dans l'économie mondiale et à situer les enjeux de son accession fin 2001 à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), tout en appréciant son impact sur les principales régions du monde.

Cette étude souligne également l'état des relations commerciales entre le Maroc et la Chine ainsi que leur potentiel de développement. Elle tente de mettre en évidence certaines dynamiques sectorielles remarquables, tout en précisant les opportunités et les menaces pour l'économie marocaine. Enfin, l'étude présente un train de mesures et stratégies économiques à même de permettre à l'économie nationale de se préparer au mieux aux différents défis posés par cette situation nouvelle, née des incontestables progrès réalisés par l'économie chinoise.

1. Le poids économique et commercial de la Chine

S'agissant du poids économique et surtout commercial de la Chine, la présente étude a révélé que :

- Ce pays se classe désormais au 6ème rang mondial en terme de PIB et au 4ème en terme de production industrielle, grâce à un effort d'investissement considérable, à des gains de productivité élevés, au besoin de rattrapage de revenu et au faible coût de la main-d'œuvre.
- Le commerce extérieur chinois a progressé de près de 15% en moyenne annuelle entre 1980 et 2002, contre 5,8% pour le commerce international. Les échanges extérieurs prennent une place croissante dans l'économie chinoise. Avec des exportations et des importations qui atteignent plus de 22% du PIB en 2001, la Chine est un des grands pays en développement les plus ouverts au commerce international. En 2003, la Chine s'est hissée au 4ème rang des exportateurs mondiaux avec un volume de 438 milliards de dollars, en gagnant des parts de marchés aux dépens des pays industrialisés et de certains pays émergents. Parallèlement, pour satisfaire les besoins de son industrie en pleine expansion, la Chine a vu ses achats augmenter rapidement pour atteindre 413 milliards de dollars en 2003.
- L'expansion spectaculaire du commerce de la Chine ces vingt dernières années ne revêt certainement pas un caractère exceptionnel. En fait, d'après plusieurs indicateurs, l'évolution du commerce extérieur de la Chine est moins spectaculaire que celle du Japon et de la Corée du Sud au cours des périodes pendant lesquelles ces économies se sont rapidement industrialisées et intégrées dans l'économie mondiale. Ces précédents, combinés à l'énorme réservoir de main-d'œuvre inutilisée de la Chine et à son potentiel de développement inexploité, donnent à penser que le rôle de la Chine dans le commerce mondial pourrait encore continuer de s'accroître.
- La composition des exportations chinoises a profondément changé. Leur essor est désormais porté par l'industrie manufacturière qui fournit en 2002 près de 95% des exportations, contre 50% en 1980, laissant une place marginale aux produits primaires. Ces changements reflètent une remarquable adaptation des exportations chinoises à la demande mondiale : la Chine s'est positionnée sur les créneaux les plus porteurs et a même élargi sa part du marché mondial dans différents secteurs.
- La structure du commerce extérieur chinois reflète l'intégration croissante de la Chine en tant qu'assembleur final dans le processus de production asiatique. La part de l'Asie est prépondérante tant au niveau des importations qu'au niveau des exportations. Elle intervient pour 65% des importations de la Chine et absorbe près de 52% des exportations de ce pays. De la sorte, la Chine présente un excédent commercial très modéré (1,7% du PIB), mais sa structure géographique est très déséquilibrée, entre d'une part un fort déficit avec l'Asie de l'Est (Japon, Taiwan, Corée du Sud) et un excédent croissant vis-à-vis de l'Union Européenne et surtout des Etats-Unis.

Ces exportations viennent toutefois en grande partie se substituer à celles en provenance des autres pays asiatiques vers l'Occident, la Chine devenant une sorte de « hub » asiatique.

- La présence de la Chine sur les marchés mondiaux a été d'autant plus vive qu'elle était épaulée par des flux importants d'investissements directs, contrepartie d'un cadre réglementaire nettement moins contraignant. De fait, les IDE ont joué un rôle central dans le développement des capacités commerciale et industrielle de la Chine. Encore réduits jusqu'au début des années 1990, ces IDE se sont fortement accrus, pour représenter un stock de 448 milliards de dollars en 2002, soit 6,8% des encours mondiaux. En 2002, les flux d'IDE à destination de la Chine ont fortement progressé, pour atteindre 53 milliards de dollars, plaçant la Chine au premier rang mondial des pays d'accueil de l'investissement international. Ces IDE s'orientent de plus en plus vers des activités à forte intensité technologique.

2. Les enjeux de l'adhésion de la Chine à l'OMC

L'accession de la Chine à l'OMC joue également un rôle moteur dans la montée en puissance de l'économie chinoise. En devenant membre de l'OMC, la Chine s'est engagée à ouvrir son marché en libéralisant ses importations de biens et services, suivant un calendrier qui s'étend sur la période 2002-2006, et qui, inclut notamment :

- Sur les produits industriels, une baisse des droits de douane jusqu'à 8,9% d'ici 2005, la réduction des pics tarifaires et la suppression progressive de tous les quotas et licences d'importation.
- Une réduction de la protection du secteur agricole, avec une baisse des tarifs dans le cadre d'un élargissement de quotas tarifaires.
- L'ouverture des services aux investissements directs étrangers essentiellement cantonnés à l'industrie manufacturière et à l'immobilier. Dans certains secteurs (commerce de gros et de détail, export-import), la libéralisation des IDE sera complète en 2005. Dans d'autres services (télécommunication, assurances), une limite est maintenue à la participation étrangère au capital.
- En outre, la Chine devient partie de l'accord sur la Propriété Intellectuelle de l'OMC et devra en faire appliquer les obligations en matière de protection des brevets, des marques et des droits d'auteurs.

Ces engagements, en contrepartie desquels les exportations de la Chine bénéficieront automatiquement du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) de la part des pays membres de l'OMC tandis que son secteur textile jouira de la libéralisation de l'accès aux marchés des pays industrialisés, permettraient à la Chine de passer progressivement d'une économie planifiée à une économie de marché. Ils constituent un instrument de politique interne et un moyen de faire avancer les réformes économiques les plus difficiles à mettre en œuvre (décentralisation fiscale, restructuration de l'industrie publique, modification de la carte des productions agricoles).

Les gains escomptés de cette ouverture sont, dans l'immédiat, un afflux d'investissements directs étrangers, qui joue un rôle important dans le soutien de la demande interne. A terme, la libéralisation se traduira par des gains de croissance grâce une allocation plus efficace des ressources internes. Mais, pour un grand pays tel que la Chine, l'ouverture sur l'extérieur ne peut s'accroître indéfiniment et les ressorts de la croissance chinoise devront, à terme, de plus en plus s'appuyer sur des moteurs internes.

Selon diverses études, la Chine serait de loin le plus grand bénéficiaire de son adhésion à l'OMC. Du côté des partenaires, les gagnants seront les pays développés, en vertu des complémentarités économiques qui les lient à la Chine, et les nouvelles économies industrialisées d'Asie, Hong Kong et Taiwan, qui amélioreront leur insertion dans la spécialisation internationale.

L'ouverture liée à l'OMC va accentuer la spécialisation de la Chine dans les secteurs où elle dispose d'un avantage comparatif, et donc accélérer la croissance des industries à forte intensité de main d'œuvre. Cette situation amplifiera sans doute l'impact sur certains pays en développement des évolutions sectorielles que connaîtra la Chine. En particulier, les pays à bas salaires spécialisés dans les industries de main-d'œuvre pâtiront de l'accentuation de la concurrence chinoise sur les marchés tiers et domestiques.

De même, pour les pays en développement producteurs de matières premières, ces mêmes études révèlent que l'impact de l'entrée de la Chine à l'OMC serait négatif : l'effet d'entraînement d'une demande chinoise plus vigoureuse grâce à l'OMC ne se vérifie donc pas.

Aussi, afin d'étendre son influence sur les pays en développement, la Chine mène-t-elle une politique commerciale active à l'égard des pays en développement : d'une part, elle a le souci d'assurer à son industrie l'approvisionnement nécessaire en matières premières, tout en contrôlant les risques de surchauffe. D'autre part, elle souhaite ouvrir des marchés nouveaux à ses entreprises. Sur ce dernier point, les années 2003 et 2004 ont vu la Chine initier des rapprochements stratégiques aussi bien avec l'Asie du Sud (Inde), qu'avec l'Afrique (forum de coopération Chine-Afrique) et l'Amérique latine (Brésil).

3. Les relations commerciales du Maroc avec la Chine

Pour ce qui est des relations bilatérales du Maroc avec la Chine, cette étude a montré que le volume des échanges commerciaux bilatéraux est demeuré assez timide jusqu'au début des années 1990, date à partir de laquelle des performances satisfaisantes ont été réalisées dans le domaine de la coopération économique et commerciale entre les deux pays :

- Sur la période 1967-1980, le montant global des échanges commerciaux du Maroc avec ce pays n'a pas dépassé, en moyenne annuelle, 32 millions de dollars. Depuis, le volume des échanges de biens entre le Maroc et la Chine n'a cessé d'augmenter, tiré essentiellement par l'accroissement des importations marocaines en provenance de Chine. En 2002, le volume des échanges a atteint 473 millions de dollars contre 384 millions de dollars en 2001, soit une progression de 14,5%.
- La dynamique des soldes commerciaux fait ressortir, par ailleurs, une position structurellement déficitaire de la balance commerciale marocaine vis-à-vis de la Chine. Notre déficit commercial avec ce pays a ainsi atteint le niveau record de 229 millions de dollars en 2002. Ce déficit n'a cessé de se creuser au cours des dix dernières années, en raison notamment de l'accroissement des importations des biens d'équipement et des biens intermédiaires en provenance de la Chine.

En ce qui concerne la structure bilatérale du commerce entre le Maroc et la Chine, celle-ci est désormais fortement dissymétrique et, paradoxalement, présente des caractéristiques des échanges entre économies se situant à des stades de développement différents :

- Les importations marocaines en provenance de Chine ont enregistré une forte progression : elles ont dépassé 270 millions de dollars en 2000 pour représenter 2,3% du total des achats de notre pays, plaçant la Chine au 10ème rang de nos principaux fournisseurs. Le poids croissant des biens d'équipement dans les exportations chinoises à destination du Maroc (27 millions de dollars en 2000, contre 14 millions de dollars en 1996), notamment des équipements de télécommunication, reflète la montée en gamme technologique du commerce extérieur chinois sur la seule base de ses avantages comparatifs dans les stades de production intensifs en travail. Cette situation doit sans doute s'interpréter à la lumière de l'intégration croissante de la Chine en tant qu'assembleur final dans le processus de production asiatique.
- Les exportations marocaines à destination de la Chine se sont élevées à 58 millions de dollars en 2000. Elles ont alors représenté 0,5% de nos ventes totales à l'étranger, situant la Chine au 21ème rang de nos principaux clients.

Les livraisons du Maroc sont composées essentiellement de biens intermédiaires. Ces derniers ont représenté, en moyenne entre 1997 et 2000, respectivement 93% du total des exportations marocaines vers ce pays contre seulement 57% au cours de la période 1989-1996. De leur côté, les produits primaires ont vu leur part reculé de 40% à 4% entre les deux périodes.

En dépit du caractère encore limité du commerce bilatéral entre le Maroc et la Chine, un potentiel d'échanges non négligeable existe. L'indicateur d'intensité relative des échanges entre le Maroc et la Chine fait apparaître que le Maroc dispose d'un potentiel significatif d'augmentation de ces ventes. Selon les calculs effectués, cet indicateur se situe autour de 0,2 pour les exportations du Maroc à destination de la Chine, soit cinq fois moins importantes que ce que n'autoriserait leurs poids respectifs dans les échanges mondiaux.

La concrétisation de ce potentiel d'échange resterait toutefois tributaire de l'atténuation des obstacles qui pèsent sur le développement des liens commerciaux avec le continent chinois, dont notamment l'inadaptation de l'offre d'exportation marocaine à la demande d'importation chinoise, l'orientation des politiques commerciales des deux pays, l'absence de lignes directes de transport maritime et la persistance de plusieurs obstacles d'ordre non tarifaire.

S'agissant des pressions concurrentielles de la Chine sur l'économie nationale, la présente étude a montré que la Chine pourrait exercer une concurrence intense sur notre pays, aussi bien sur les marchés traditionnels d'exportation, que sur le marché domestique.

Sur les marchés tiers (hors marchés domestiques marocains et chinois), la Chine expliquerait, selon les calculs effectués, environ 4,8% de la concurrence totale subie par le Maroc. Ce taux reste faible en raison des changements observés dans le profil de spécialisation chinoise qui, même si elle reste dominée par les secteurs en aval de l'industrie où la concurrence chinoise est forte, tend à se déformer vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, grâce en particulier aux investissements directs étrangers.

Mais, la structure et l'intensité de la concurrence que la Chine exerce sur l'industrie manufacturière marocaine seraient profondément modifiées par son entrée dans l'OMC, et ce pour plusieurs raisons :

- La Chine va bénéficier de la libéralisation des échanges internationaux de l'industrie du textile et de l'habillement en 2005. La Chine, déjà premier exportateur mondial de vêtements, va donc élargir sa part de marché, grâce à sa compétitivité dans ce secteur. La concurrence chinoise s'exercera certainement sur le Maroc, qui perdra le bénéfice des arrangements préférentiels avec l'Union Européenne. Dans ce contexte, les opérateurs marocains du secteur du textile ont du opter pour une stratégie privilégiant les objectifs de qualité et de compétitivité et ce, en montant en gamme dans leur production, en différenciant l'offre, en améliorant les circuits de distribution et en organisant la co-traitance.
- Contrairement aux pays émergents qui, durant les années 90, ont connu d'importantes pertes de compétitivité, la Chine dispose d'atouts compétitifs intarissables compte tenu de ses réserves gigantesques de main-d'œuvre qui lui donnent la possibilité de tirer parti de ses avantages comparatifs dans les industries tant intensives en main-d'œuvre qu'en capital ou technologies. Cette situation est particulièrement défavorable à notre pays dont les avantages comparatifs se situent dans des secteurs assez sensibles aux prix.
- Les exportations marocaines devraient durablement pâtir du surcroît persistant de compétitivité-prix de l'économie chinoise. La maîtrise des prix à l'exportation tient en partie à la sous-évaluation du yuan et, à court terme, aucun changement de régime n'est envisageable. La politique économique chinoise est en effet dictée par des impératifs de forte croissance pour assurer la stabilité sociale et accélérer les réformes structurelles requises par la libéralisation de l'économie.

Par ailleurs, l'accentuation de la spécialisation de la Chine dans les secteurs où elle a un avantage comparatif se fera aussi sentir sur le marché marocain par la baisse des droits de douanes en vertu de la clause NPF devant exacerber la concurrence sur bon nombre de secteurs d'activité, au premier rang desquels figure celui du textile et de l'habillement. Cette concurrence ne pourra s'exercer à court terme, le protocole d'accèsion de la Chine à l'OMC donnant la possibilité à notre pays de recourir à des mesures de sauvegardes spécifiques.

La montée en gamme technologique, progressive mais sans doute inexorable de l'industrie chinoise qui bénéficiera durablement d'un avantage en termes de coûts salariaux, risque de cantonner notre pays aux produits à faible valeur ajoutée. Ce type de spécialisation ne favoriserait alors pas une réelle percée sur l'échelle des avantages compétitifs par une remontée des filières et par le démarrage d'activités nouvelles dans des secteurs à forte demande mondiale permettant la diffusion du progrès technique et la mise en œuvre de processus d'apprentissages internes.

La concurrence chinoise signifie également une pression à la baisse sur les prix dans les secteurs où la Chine détient des avantages comparatifs. Cette situation risque de peser sur les profits et concurrencer la production locale dans certains secteurs d'activité. Dans ce contexte, le tissu industriel marocain paraît ainsi fragilisé, au moment même où le secteur privé national est engagé dans un processus de mise à niveau pour faire face au défi de l'ouverture.

De plus, la dynamique de réorganisation économique inter-asiatique, en stimulant la compétitivité de la région, pourrait se traduire par un processus de désindustrialisation de notre pays, vers les services. Cette dynamique serait ainsi porteuse de risques à moyen terme. La transition vers des activités à plus forte valeur ajoutée et des activités de services, exigera une amélioration et une adaptation de la qualification de la main-d'œuvre. En conséquence, elle pourrait être coûteuse en termes d'emplois peu ou non qualifiés, d'autant que les ajustements sectoriels seront très rapides.

En ce qui concerne les flux d'IDE, bien que la Chine devrait voir sa force d'attraction encore se renforcer suite à son accession à l'OMC, et partant la normalisation de son cadre réglementaire, le risque d'éviction du Maroc mérite d'être nuancé. D'une part, le Maroc et la Chine ne paraissent pas en concurrence directe en matière d'IDE. Les pays d'Asie représentent plus de 70% des investissements directs en Chine alors que, s'agissant du Maroc, les pays de l'Union Européenne, particulièrement la France, en constituent la principale source. Cela montre bien que, parmi les critères d'implantation des entreprises étrangères, la proximité des marchés cibles constitue désormais un critère de choix, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

D'autre part, on assiste, auprès de ces entreprises, à l'émergence d'une véritable culture du risque qui donne une prime à la stabilité du pays d'implantation, tant sur le plan politique et social que sur le plan économique. Sur ce point, le Maroc n'est pas démuné. Il est doté d'un certain nombre d'atouts qui lui permettront de réduire les risques de détournement des investissements directs étrangers.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la mise en œuvre d'une stratégie destinée à contrecarrer les effets négatifs susceptibles d'être générés par une concurrence accrue de la Chine sur le marché domestique et extérieur, apparaît comme une nécessité incontournable.

Outre la poursuite du processus de mise à niveau du tissu productif national qui constitue une réponse globale aux enjeux du libre échange et la conduite de politiques économiques à court terme réactives prenant en considération les mutations de l'environnement national et international, cette stratégie pourrait reposer sur plusieurs axes, notamment le renforcement de l'intégration régionale, l'accélération des réformes de seconde génération en vue de renforcer le potentiel d'offre de l'économie nationale et l'approfondissement de l'effort consenti en faveur de l'éducation.

Aussi, la politique commerciale extérieure devrait-elle s'orienter davantage vers la diversification des marchés exportateurs, en ciblant notamment les pays qui bénéficieront le plus de l'ouverture de la Chine, notamment les pays développés du fait de leurs fortes complémentarités avec ce pays, mais aussi en encourageant la pénétration des marchés moyen-orientaux et africains (qui bénéficieront de la forte demande de la Chine pour les matières premières), en particulier par les entreprises de service.

Le surcroît de concurrence induit par l'ouverture et la normalisation de l'économie chinoise constitue un signal fort pour notre pays pour accompagner la poursuite des réformes structurelles d'une politique industrielle active.

Cette politique devrait reposer sur le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé, la promotion de la coopération avec des pays ayant une base industrielle plus développée pour tirer profit des bénéfices technologiques et stimuler la compétitivité, l'identification de nouvelles niches de croissance, l'élaboration de stratégies de montée en gamme et/ou de remontée de filières et le renforcement des gains de productivité au sein du tissu productif national grâce au développement de la fonction de recherche et développement et le renforcement de notre spécialisation dans les secteurs intensifs en travail qualifié.

Dans cette perspective, la forte croissance chinoise pourra être l'instrument le plus fort de la cohésion euroméditerranéenne. Aussi, afin de constituer un ensemble économique suffisamment efficace autour de l'Union Européenne, et en vue d'établir une dynamique de croissance et de spécialisation dans la zone qui l'insère au mieux dans la mondialisation, l'appui communautaire doit poursuivre son amélioration quantitative et qualitative, particulièrement en matière d'aide à la transition économique, au renforcement des équilibres sociaux, au traitement préférentiel de la question agricole et au rapprochement des systèmes institutionnels et légaux.

Non moins important, le développement de la coopération économique avec la Chine apparaît également comme une action stratégique d'envergure, sous réserve que cette coopération s'inscrive dans le cadre de la promotion de la complémentarité économique entre les deux pays.

En effet, compte tenu de ses avantages en termes de coûts, la Chine pourrait, à l'avenir, constituer une source d'approvisionnement à bon marché pour les entreprises nationales engagées dans le processus de modernisation de leur outil de production. De plus, la proximité du Maroc des marchés de l'Union Européenne élargie pourrait susciter à moyen terme, compte tenu des contraintes économiques que la Chine subirait, l'intérêt des entreprises chinoises à délocaliser leurs unités industrielles pour améliorer leur accessibilité aux marchés européens.

A cet égard, il convient de rappeler que notre pays, à l'instar des autres pays sud-méditerranéens, aura un besoin d'épargne croissant pour réaliser les investissements nécessaires et dégager une croissance suffisante pour absorber une demande d'emplois en augmentation. Aussi, est-il souhaitable, afin d'assurer une plus grande efficacité de l'allocation mondiale de l'épargne et de donner une plus grande cohérence à l'ensemble euro-méditerranéen, que les excédents asiatiques soient transférés, du moins en partie, vers les pays tiers méditerranéens pour financer leurs investissements productifs.

Enfin, étant appelé à devenir un émetteur d'importance sur le marché touristique international, la Chine, compte tenu du rattrapage progressif des revenus de sa population, constituerait un gisement important pour le développement du tourisme national. Des efforts de prospection devraient être déployés dans ce sens afin de drainer une partie de la demande touristique chinoise.

Pour ce faire, en plus de l'adaptation structurelle de nos capacités de production à la demande chinoise, il demeure nécessaire de rénover le cadre réglementaire des relations bilatérales du Maroc avec la Chine pour saisir les opportunités que représente la croissance asiatique, et ce dans le sens d'une plus grande coopération économique, tenant compte des spécificités de chacune des deux économies, de nature à inciter les opérateurs des deux pays à engager des missions de prospections commerciales en vue d'un partage équitable des gains de l'échange.

Introduction

Depuis la mise en application d'une série de réformes macroéconomiques au début des années 1980, l'économie chinoise s'est inscrite sur une trajectoire de croissance ascendante. Devenue une véritable puissance commerciale et une destination privilégiée des investissements directs étrangers, la Chine a vu son poids dans l'économie mondiale se renforcer progressivement.

Ce pays, compte tenu de ses avantages comparatifs intarissables, serait un acteur majeur de l'économie mondiale dans les années à venir. Sa puissance économique ne devrait pas être sans implications tant pour les pays développés que pour ceux en développement. Ces derniers verraient se profiler en ce début de XXI^{ème} siècle avec crainte la montée de la concurrence de la Chine.

Cette perspective est liée aux conséquences directes de l'entrée de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), qui lui ouvrira les marchés textiles, et à ses conséquences indirectes, qui se manifestent dans la recrudescence d'investissements étrangers dans ce pays. Le risque est la redistribution des productions au profit de la Chine où elles bénéficieront du bas niveau des salaires et d'économie d'échelle associés aux produits de masse standardisés.

Ainsi, compte tenu des enjeux que présente l'avenir commercial de la Chine, il a été jugé opportun de conduire une étude visant à analyser la montée en puissance de la Chine dans l'économie mondiale et à situer les enjeux de son accession à l'OMC, tout en appréciant son impact sur les principales régions du monde.

Cette étude souligne l'état des relations commerciales entre le Maroc et la Chine ainsi que leur potentiel de développement. Elle tente de mettre en évidence certaines dynamiques sectorielles remarquables, tout en précisant les opportunités et les menaces pour l'économie marocaine.

Enfin, elle suggère un train de mesures et stratégies économiques à même de permettre à l'économie nationale de se préparer au mieux aux différents défis posés par cette situation nouvelle, née des incontestables progrès réalisés par l'économie chinoise.

1. Les performances de l'économie chinoise

Le poids économique et surtout commercial de la Chine s'est substantiellement renforcé en l'espace de vingt ans, sous l'effet d'un effort d'investissement considérable, de gains de productivité élevés, du besoin de rattrapage de revenu et du faible coût de la main-d'œuvre. Ce dernier a permis d'attirer sur son territoire les industries de pays en quête de main-d'œuvre à bon marché. La Chine est ainsi devenue l'atelier du monde, et surtout des entreprises asiatiques. L'accès à son marché intérieur est resté limité et son ouverture est tout l'enjeu de l'accord signé entre la Chine et l'OMC.

Parallèlement, le commerce extérieur est devenu important pour l'économie chinoise, le taux d'ouverture étant aujourd'hui supérieur à 50% du PIB, contre moins de 10% en 1979, année à partir de laquelle la Chine a adopté une stratégie d'ouverture semblable à celle des dragons asiatiques. Cette ouverture de l'économie, combinée à l'afflux des IDE, démontre la capacité d'adaptation de la Chine à l'économie mondiale du point de vue des relations commerciales et financières.

Cette montée du poids économique de la Chine revêt également un caractère géopolitique. Son pouvoir de négociation par rapport aux autres pays s'est en effet renforcé, soit parce que leurs entreprises ont besoin d'être implantées en Chine, soit parce que leur économie est tirée par la croissance chinoise.

Elle touche également d'autres sujets allant au-delà du champ financier et commercial (crise coréenne, OMC,...) : l'émergence de la Chine pourrait en effet remettre en cause les équilibres géopolitiques dans la région. Face au Japon, vieillissant, et à l'Asie du Sud-Est qui n'a pas réussi à affirmer son unité, la Chine développe déjà une certaine influence régionale par le biais du canal économique.

1.1. La dynamique économique de la Chine

1.1.1. Les ressorts de la croissance chinoise

A partir de 1979, la Chine a conduit une politique pragmatique d'ouverture menant au démantèlement progressif d'un strict régime d'économie planifiée, et à la mise en oeuvre de réformes destinées à réduire les obstacles aux échanges, consacrées par son entrée à l'OMC en 2002. L'industrialisation à marche forcée s'est traduite par une croissance de l'activité de l'ordre de 10% en moyenne sur les vingt dernières années contre 2,6% pour les pays de l'OCDE: de fait, elle se classe désormais au 6^{ème} rang mondial en terme de PIB et au 4^{ème} en terme de production industrielle.

Ainsi, la Chine est aujourd'hui le premier producteur mondial pour des produits aussi divers que l'acier, le charbon, le ciment, les textiles et vêtements, les chaussures, les jouets, les télévisions ou les ordinateurs portables.

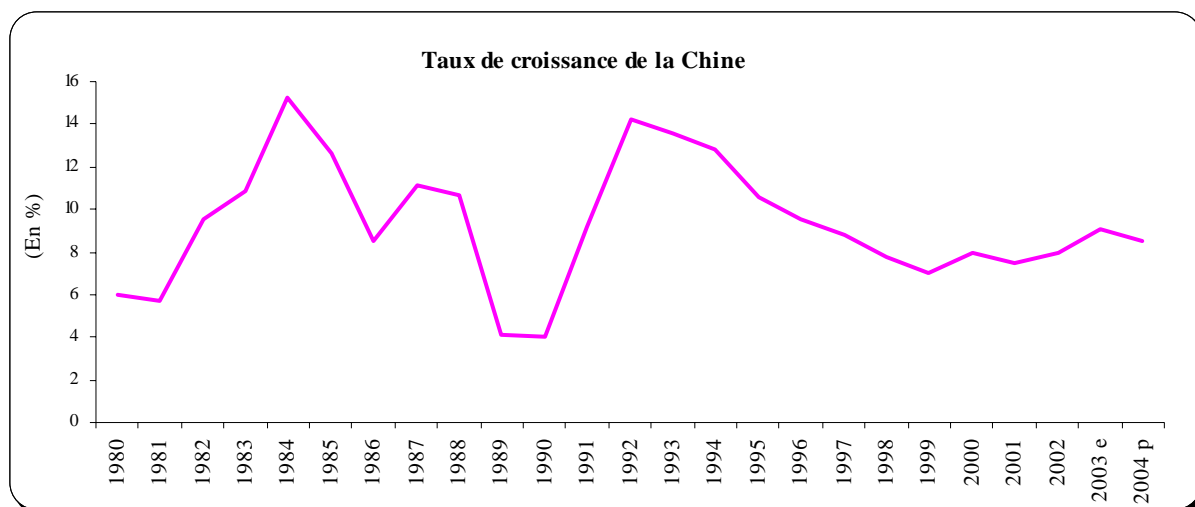
Des analyses convergentes laissent cependant penser que le rythme de croissance du PIB chinois doit être corrigé à la baisse d'un ou de deux points de pourcentage en moyenne. Mais, même en tenant compte de ces ajustements, le rythme de la croissance de la Chine est remarquable. Il a même été près de deux fois supérieur à celui des autres pays d'Asie. En réalité, la progression du PIB par habitant de 6% par an sur plus de vingt ans est supérieure à celui des autres pays de la région et encore plus à la croissance mondiale.

Les tentatives pour mesurer la contribution respective des différents facteurs de croissance s'accordent à considérer que l'augmentation du capital a été le principal facteur de croissance depuis 1980 (contribuant pour moitié environ à la croissance), suivi de l'augmentation de la main-d'œuvre et des gains de productivité dus à la réallocation de la main-d'œuvre.

1.1.2. Un régime de croissance asiatique

La croissance chinoise peut être interprétée à la lumière de l'analyse de Paul Krugman comme étant la résultante de l'augmentation des facteurs de production. Le taux élevé d'investissement, l'amélioration du niveau d'éducation et les transferts des paysans sous-employés vers des secteurs modernes d'activité suffisent à expliquer les miracles asiatiques. Ceux-ci sont davantage le résultat de l'augmentation des facteurs de production que de l'amélioration de la productivité. Cette approche prédit que la croissance asiatique se ralentira, sous l'effet de la loi des rendements décroissants et de l'épuisement des ressources, car l'investissement, l'emploi et le niveau d'éducation de la population augmentent moins vite.

De ce point de vue, l'évolution des facteurs de croissance au cours des prochaines années devrait permettre à la Chine de maintenir une croissance rapide, à condition d'éviter un certain nombre d'écueils (surinvestissement, mauvaise allocation des ressources,...).



Source : WEO- FMI, avril 2004.

1.1.3. Une grande puissance économique potentielle

Si l'on en juge par son PIB converti en dollars au taux de change, la Chine est une puissance économique de taille moyenne : avec 3,4% du PIB mondial en 2001, elle a juste dépassé l'Italie et se situe au 6^{ème} rang mondial, loin derrière les Etats-Unis (22% du PIB mondial) et le Japon (11%).

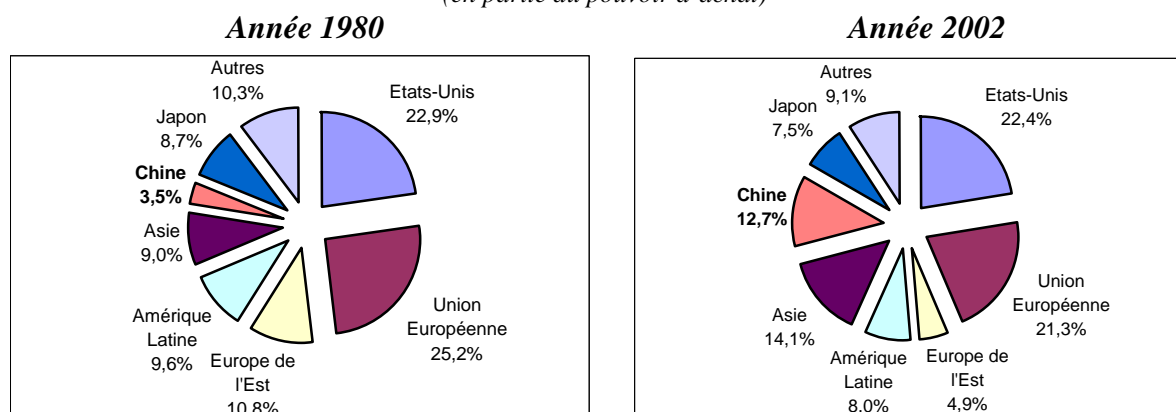
Cette évaluation en dollars courants du PIB chinois présente cependant des inconvénients. Elle est dépendante des évolutions du taux de change, et à ce titre ne permet pas des comparaisons dans le temps. En outre, le taux de change d'un pays en développement est généralement sous-évalué, en raison des différences entre sa structure de prix et celle des pays développés. Dès lors, pour éviter ces inconvénients, les estimations de PIB en PPA donnent une indication sur la puissance potentielle d'un pays.

Selon des estimations publiées par la Banque Mondiale, la part de la Chine dans le PIB mondial exprimé en PPA s'est établie en 2002 à près de 13%, contre 3,5% en 1980. La Chine se situe au deuxième rang, derrière les Etats-Unis (20%) mais devant le Japon (8%). Le PIB de la Chine en PPA est quatre fois supérieur à son PIB au taux de change.

Au taux de change, la Chine a un revenu par habitant de 840 dollars en 2000, et se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire (ceux dont le revenu par tête se situe entre 755 et 2995 dollars) selon la classification de la Banque mondiale.

Poids de la Chine dans le PIB mondial

(en parité du pouvoir d'achat)



Source : CCF, 2003

Le revenu par tête en parité de pouvoir d'achat donne une indication plus pertinente du niveau de vie. Le revenu par habitant en Chine est de l'ordre de 4000 dollars, proche de celui des Philippines, mais nettement plus élevé que celui de l'Indonésie (2800) et de l'Inde (2400). L'évolution des écarts de revenu par habitant entre la Chine et les autres pays de la région montre que son processus de rattrapage des pays plus avancés est engagé depuis 1980. En 2000, le revenu par tête en Chine représente plus de la moitié de la moyenne mondiale, alors qu'il était seulement à 15% en 1980.

1.2. L'émergence rapide de la Chine dans le commerce mondial

1.2.1. Des performances exceptionnelles

Du début des années 1950 à la fin des années 1970, la Chine a mené une stratégie visant l'autosuffisance et l'indépendance économique. La politique commerciale a alors eu comme priorité d'importer des biens d'investissement pour augmenter ses capacités de production et réduire à terme les besoins d'importation : c'est une politique dite de substitution aux importations. La Chine refusant tout recours aux financements extérieurs, ses importations étaient limitées par ses capacités d'exportation. Au cours de cette période, le poids des échanges extérieurs dans le PIB n'a jamais dépassé 5%.

A partir de 1979, la Chine adopte une stratégie d'ouverture inspirée de celle des nouveaux pays industrialisés d'Asie et entreprend de tirer parti de son avantage comparatif dans les industries intensives en travail. Dès lors, le commerce extérieur chinois a progressé de près de 15% en moyenne annuelle entre 1980 et 2002, contre 5,8% pour le commerce international. Les échanges extérieurs prennent une place croissante dans l'économie. Avec des exportations et des importations qui atteignent plus de 22% du PIB en 2001, la Chine est un des grands pays en développement les plus ouverts au commerce international.

Le poids des échanges dans l'économie chinoise est deux fois plus élevé qu'au Brésil ou en Inde (9%), mais comparable à celui du Mexique (28%). Ce poids est exceptionnellement élevé pour un pays de cette taille et de ce niveau de développement : cela tient au rôle du commerce d'assemblage qui constitue environ la moitié des échanges extérieurs du pays.

En un quart de siècle, la place de la Chine dans les échanges mondiaux est passée de moins de 1% à plus de 5%. En 2003, la Chine s'est hissée au 4^{ème} rang des exportateurs mondiaux avec un volume de 438 milliards de dollars.

Parallèlement, déjà 6^{ème} importateur mondial en 2002, elle a vu ses achats à l'étranger augmenter de 40% pour atteindre 413 milliards de dollars en 2003. Pour satisfaire les besoins de son industrie en pleine expansion, la Chine est ainsi devenue en cinq ans le premier consommateur mondial de zinc, de cuivre, de caoutchouc et de coton, et le deuxième d'aluminium, rendant les cours de ces matières premières sujets à l'évolution de la demande chinoise. En outre, la Chine est devenue en 2003 le deuxième consommateur de pétrole au monde derrière les États-Unis, mais devant le Japon (5,5 millions de barils/jour).

Sur la totalité des importations chinoises, plus de 40% sont destinées à être réexportées. Celles consacrées à la demande intérieure chinoise ne représentent en 2002 que 2% des importations mondiales. En 2002, la croissance des importations totales chinoises (21%) est davantage tirée par la demande des industries exportatrices (30%) que par celle du marché intérieur (14%).

L'expansion spectaculaire du commerce de la Chine ces vingt dernières années ne revêt certainement pas un caractère exceptionnel. En fait, d'après plusieurs indicateurs, l'évolution du commerce extérieur de la Chine est moins spectaculaire que celle du Japon et de la Corée du Sud au cours des périodes pendant lesquelles ces économies se sont rapidement industrialisées et intégrées à l'économie mondiale. Ces précédents, combinés à l'énorme réservoir de main-d'œuvre inutilisée de la Chine et à son potentiel de développement inexploité, donnent à penser que le rôle de la Chine dans le commerce mondial pourrait encore continuer de s'accroître.

1.2.2. Des exportations de plus en plus diversifiées

La composition des exportations chinoises a profondément changé. Leur essor a été porté par l'industrie manufacturière qui fournit en 2002 près de 95% des exportations, contre 50% en 1980, laissant une place marginale aux produits primaires. Dans les années 1980, ce sont le textile et l'habillement (vêtement, chaussures) et les produits manufacturés divers (jouets) qui sont les postes les plus dynamiques. Dans les années 1990, ce sont les produits de l'industrie électrique et électronique. En 2001, ceux-ci ont supplanté les produits textile-habillement pour devenir le principal poste d'exportation.

Ces changements reflètent une remarquable adaptation des exportations chinoises à la demande mondiale. La Chine s'est donc positionnée sur les créneaux les plus porteurs et a même élargi sa part du marché mondial dans différents secteurs.

Exportations chinoises : Composition par produits et parts de marché

	Structure (%)			Part (%) dans les exportations mondiales	
	1980	1990	2001	1990	2001
Electrique & électronique	2	11	32	1	8
Textile	18	32	25	7	18
Bois, papier	5	11	13	3	11
Chimie	10	8	9	1	3
Mécanique, véhicules	5	5	9	0	2
Agroalimentaire	28	18	6	3	3
Energie	27	10	3	1	1
Métallurgie	3	3	2	1	2
Autres	1	1	1	1	1
Total	100	100	100	2	5

Source : CEPPII.

Déjà, en 1990, la Chine réalise autour de 10% des exportations mondiales d'habillement, de tapis, de cuir et de chaussures. Dix ans plus tard, elle a doublé ses parts de marché dans ces secteurs traditionnels et pris des positions fortes dans des secteurs nouveaux : elle réalise entre 10% et 15% des exportations mondiales d'horlogerie, d'appareils électroménagers, d'électronique grand public, d'équipements électriques.

1.2.3. Renforcement de l'intégration commerciale de l'Asie

La structure du commerce extérieur chinois reflète l'intégration croissante de la Chine en tant qu'assembleur final dans le processus de production asiatique. Plus des deux tiers des exportations du Japon, de la Thaïlande, de Singapour et de la Corée à destination de la Chine, seraient destinés à la réexportation. Aussi, la Chine présente-t-elle un excédent commercial relativement modéré (1,7% du PIB), mais une structure géographique des échanges extérieurs très déséquilibrée.

La part de l'Asie est prépondérante tant au niveau des importations qu'au niveau des exportations. Elle intervient pour 65% des importations de la Chine et absorbe près de 52% des exportations de ce pays. Au niveau de cette zone, le Japon est le premier partenaire commercial de la Chine, tandis que Hong-Kong est le premier destinataire des exportations dont la majorité est réexportée vers les Etats-Unis et l'Union Européenne. Le transit par Hong-Kong contribue donc à gonfler la place de l'Asie dans les exportations chinoises.

Distribution des échanges extérieurs de la Chine par principaux partenaires en 2002

	Exportations (%)	Importations (%)	Solde commercial (milliards de dollars)
Monde	100	100	30
Asie, dont :	52	65	-20
Japon	15	18	-5
ASEAN	7	11	-8
Hong-Kong	18	4	48
Union Européenne	15	13	10
Etats-Unis	21	9	43
Afrique	2	2	2

Source : CEPPII

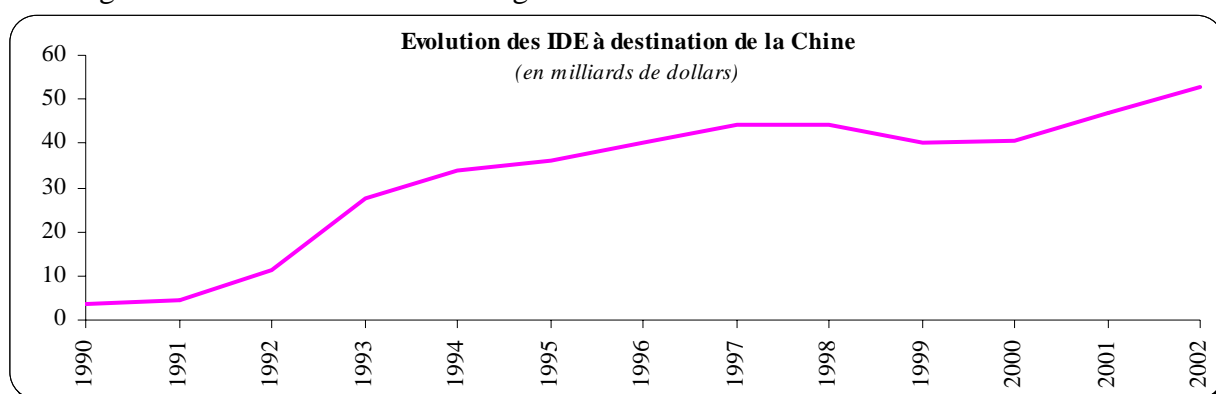
L'Union Européenne est la deuxième source d'importation devant les Etats-Unis, mais elle est loin derrière les Etats-Unis comme débouché. La Chine est en grand déficit commercial avec l'Asie dans son ensemble et avec tous ses grands partenaires asiatiques sauf Hong-Kong avec qui l'excédent provient du commerce de transit avec les pays occidentaux. La Chine réalise ses plus gros excédents avec l'Europe et surtout avec les Etats-Unis. Ces exportations chinoises viennent toutefois en grande partie se substituer aux exportations en provenance des autres pays asiatiques vers l'Occident, la Chine devenant une sorte de « hub » asiatique.

1.3. Un afflux massif de capitaux étrangers

La présence de la Chine sur les marchés mondiaux a été d'autant plus vive qu'elle était épaulée par des flux importants d'investissements directs, contrepartie d'un cadre réglementaire nettement moins contraignant. De ce fait, les IDE ont joué un rôle central dans le développement des capacités commerciale et industrielle de la Chine. Encore réduits jusqu'au début des années 1990, ces IDE se sont fortement accrus, pour représenter un stock de 448 milliards de dollars en 2002, soit 6,8% des encours mondiaux. La Chine apparaît comme l'une des économies asiatiques les plus ouvertes aux IDE, avec un stock qui représente 30% du PIB, comparé à 18% en Thaïlande, 15% aux Philippines, et 8% en Corée du Sud.

Cet afflux d'investissements étrangers dans les années 90 s'explique tant par les progrès de la libéralisation économique et de l'ouverture que par la forte croissance économique. Il fait aussi partie d'un mouvement global qui, au cours des années 1990, oriente les flux d'investissement vers les pays en développement, parmi lesquels la Chine est une destination privilégiée.

Cette tendance ne s'est d'ailleurs pas démentie dans les années récentes, malgré la dégradation de la conjoncture mondiale : en 2002, les flux d'IDE à destination de la Chine ont fortement progressé, pour atteindre 53 milliards de dollars, plaçant la Chine au premier rang mondial des pays d'accueil de l'investissement international. Ils semblent surtout s'orienter davantage vers des activités de technologies avancées.



Source : CNUCED

La structure géographique des IDE reçus par la Chine fait ressortir que, sur la période 1991-2001, près de 75% des IDE viennent d'Asie et 50% de Hong-Kong. Hors Hong-Kong, les Etats-Unis sont le premier investisseur, devant le Japon, l'Union Européenne et Taiwan.

Les flux d'IDE provenant des pays de l'OCDE ont représenté 45 milliards de dollars de 1991 à 2001. Ils sont globalement faibles comparés à leurs flux d'investissements totaux à l'étranger. Les pays de l'OCDE réalisent en effet 80% de leurs investissements entre eux. Ceux qu'ils réalisent hors de la zone OCDE sont dirigés pour un quart seulement vers l'Asie, et sur ce montant, environ 1/5^{ème} va à la Chine. La Chine reçoit ainsi finalement 5% de leurs investissements directs hors de l'OCDE. Aussi, les montants d'IDE des pays de l'OCDE apparaissent-ils modestes et disposent donc une marge importante de progression.

La grande majorité des IDE en Chine donnent lieu à la création d'entreprises nouvelles (investissements Greenfield) qui augmentent les capacités de production du pays, par opposition aux opérations de prises de participation dans des entreprises existantes ou rachats d'entreprises, qui sont souvent liés à des privatisations. Cette deuxième forme d'investissements se développera sans doute en Chine dans les années qui viennent, parce que nombre de secteurs industriels sont en surcapacité et que les entreprises d'Etat sont désormais autorisées à vendre une partie de leur capital à des investisseurs étrangers.

Deux types de stratégies sont poursuivis par les investisseurs étrangers en Chine :

- la première est surtout le fait des investisseurs asiatiques (Hong-Kong, Taïwan, Corée du Sud, Japon) attirés par les bas coûts de la main-d'œuvre et qui implantent en Chine des bases d'exportation. Les délocalisations en Chine confèrent ainsi aux firmes asiatiques un avantage de compétitivité mais obligent à terme les économies de la région qui perdent de leur substance industrielle à restructurer leurs productions vers des segments à plus forte valeur ajoutée.
- la seconde émane des investisseurs américains et européens qui visent davantage le marché intérieur chinois. Ces derniers, pour surmonter les obstacles à l'entrée sur le marché liés à la distance, aux coûts de transport et aux mesures de protection, développent des productions pour la demande locale. Les secteurs d'accueil pour ce type d'investissement sont généralement ceux qui exigent du capital et des technologies que la Chine ne dispose pas.

Les deux stratégies ne sont pas exclusives et, au fur et à mesure de l'ouverture de la Chine, elles se complètent mutuellement.

Les IDE se concentrent à 60% dans l'industrie manufacturière. Un quart se dirige vers l'immobilier, moins de 15% vers les services qui étaient, pour la plupart, fermés aux entreprises étrangères. Cette polarisation sur l'industrie explique que les IDE aient joué un rôle essentiel dans la hausse du rôle commercial et économique de la Chine. L'entrée de la Chine à l'OMC, en ouvrant les services aux opérateurs étrangers, devraient entraîner des flux d'investissements importants dans ces secteurs d'activité, qui, au niveau mondial, concentrent la moitié des IDE mondiaux.

2. Les enjeux de l'entrée de la Chine à l'OMC

Après quinze ans de négociations, la Chine est devenue officiellement membre de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en décembre 2001.

L'accession à l'OMC a permis à la Chine de renforcer son ancrage à l'économie de marché, et d'ouvrir l'accès à de nouveaux marchés pour ses entreprises. De fait, les exportations chinoises seraient dopées par l'application de la clause OMC de la nation la plus favorisée. Quant aux importations, elles profiteraient de l'abaissement des tarifs douaniers qui, déjà, sont passés de 40% à 15% entre 1992 et 2000.

Les engagements de la Chine, tels qu'ils figurent dans le protocole d'accession de décembre 2001, consolident les acquis d'une libéralisation initiée dès 1979, mais ils comprennent aussi des innovations importantes.

La Chine s'est engagée à fournir un effort supplémentaire pour favoriser l'accès aux marchés des biens et services. Ainsi, parallèlement à la banalisation progressive de son régime commercial, la Chine a accepté, à l'issue des négociations, les conditions suivantes :

- Une baisse de ses tarifs douaniers sur les biens industriels, qui passeraient de 13,3% en 2001 à 8,9% en 2005. L'effet principal est attendu en 2004. Certains produits bénéficieront de réductions significatives (matériaux de construction, machines-outils, verre, céramique, cosmétiques, produits en cuir et chaussures). Tous les tarifs imposés aux semi-conducteurs, aux équipements de télécommunication, aux ordinateurs et autres produits de technologie de l'information seront réduits à zéro au plus tard en 2005.
- Une réduction de la protection du secteur agricole, avec une baisse de la moyenne tarifaire de 22% à 15% avant janvier 2004. En outre, la Chine s'est engagée à diminuer sensiblement les tarifs minimaux appliqués aux produits sous quotas (blé, maïs, riz, coton, huile de soja,...). Les tarifs maximaux appliqués au-delà des quotas diminuent aussi graduellement.
- L'ouverture de son marché des télécommunications et des autres technologies de l'information aux capitaux étrangers, sans permettre cependant d'investissements étrangers majoritaires.
- L'autorisation d'installation pour les compagnies d'assurance étrangères, toutefois encore limitée aux périmètres de quelques grandes villes.
- L'ouverture partielle du marché chinois aux banques étrangères dans les deux ans qui suivent l'entrée à l'OMC, y compris pour l'octroi des crédits aux entreprises et aux particuliers, ainsi que pour la détention de dépôts en yuan.
- La libéralisation des secteurs de la distribution et des transports.
- La fin du monopole d'Etat sur l'importation des produits agricoles.
- La levée de la plupart des obstacles légaux à l'investissement étranger, même si les IDE restent soumis à autorisation.
- La suppression des subventions à l'exportation et la limitation des aides publiques à 8,5% de la valeur de la production.

- L'application sans délai des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent le commerce (ADPIC). Cet accord reprend les grandes conventions internationales relatives à la propriété intellectuelle. Il comprend aussi des dispositions relatives à la mise en œuvre des droits couverts par cet accord. L'application de cet accord est placée sous la juridiction de l'organe de règlement des différends de l'OMC.

En contrepartie de ces engagements, les exportations de la Chine bénéficieront automatiquement du traitement de la nation la plus favorisée (NPF) de la part des pays membres de l'OMC. La Chine tirera aussi profit de l'élimination à l'horizon 2005 des quotas d'importation sur les produits textiles dans le cadre de l'accord textile-vêtement (ATV) décidé à Marrakech en 1995. Néanmoins, les pays de l'OMC se réservent le droit, jusqu'en 2008, de prendre des mesures de sauvegarde à l'encontre des importations textiles chinoises si celles-ci perturbent leur marché.

Ces engagements devraient renforcer l'insertion de la Chine dans l'économie mondiale. Ils constituent un instrument de politique économique pour accélérer les réformes les plus difficiles à mettre en œuvre (monde rural, secteur public, secteur financier) et qui sont nécessaires à la modernisation de l'économie chinoise. Tout en autorisant d'importants gains en bien-être pour la population chinoise, la libéralisation tarifaire permettra de stimuler fortement les besoins de rationalisation du secteur productif, à condition de mettre en place les mécanismes favorisant la restructuration des entreprises.

L'investissement direct étranger continuerait de croître. Cet accroissement permettrait d'intensifier les transferts de technologie et devrait inciter les entreprises chinoises à gagner en compétitivité.

Pour le FMI, la Chine serait de loin le premier pays bénéficiaire de son accession à l'OMC. L'effet de cette accession se traduirait par une accélération de son rythme de croissance économique de 4,2% et du commerce extérieur (exportations et importations supérieures de 15%) d'ici 2020. Cela autoriserait d'importants gains en bien-être pour la population chinoise et des gains de compétitivité pour les entreprises de ce pays et ce, grâce à une meilleure utilisation du capital et du travail et au progrès technologique au sein de chaque secteur.

2.1. Les limites du modèle chinois

Cependant, quelque soit le bilan à long terme de cette ouverture commerciale, celle-ci va nécessiter une restructuration importante de l'économie chinoise, ce qui peut générer d'importants coûts d'ajustement à court terme. En particulier, des risques croissants corollaires au processus d'ouverture pèseront sur la politique économique chinoise si la dynamique des réformes institutionnelles n'est pas accélérée.

Les risques liés à la dégradation persistante du système financier

La situation d'insolvabilité des quatre banques d'Etat (qui réalisent 80% de l'activité bancaire) constitue d'abord une menace pour le budget de l'État. La dette publique passerait ainsi de 22% à 52% et à 82% du PIB si l'on y ajoute les coûts associés au renflouement du système financier. Elle risque également, comme au Japon, de rendre la politique monétaire moins efficace.

De plus, l'ouverture du système bancaire aux acteurs étrangers risque de provoquer une fuite des dépôts vers les banques étrangères et par voie de conséquence, la faillite de certaines banques nationales. Le maintien du système actuel de contrôle des capitaux, seul à même de permettre une poursuite de la politique de maintien de la parité fixe du yuan au dollar, semble délicat dans un contexte de forte ouverture du système financier, ce qui justifie la nécessité de renforcer le processus en cours d'assainissement du système financier.

Le risque de dérapage des comptes publics

Dans un contexte d'inflation faible, voire négative, le gouvernement chinois a eu amplement recours, depuis le déclenchement de la crise asiatique, à la relance monétaire et surtout budgétaire, notamment par d'importants travaux d'infrastructures. Cette politique expansionniste pourrait gagner en ampleur dès lors qu'un choc de la concurrence internationale, voire une dégradation des performances de l'économie privée le justifieraient.

Conjuguée à la rupture des canaux de financements traditionnels de l'investissement, cette politique risque de se heurter rapidement à l'insuffisance des recettes fiscales. En effet, bien qu'ayant connu un certain regain dû à une collecte plus efficace depuis 1999, celles-ci ne représentaient encore en 2001 que 17% du PIB.

Même si la Chine s'appuie sur un modèle de développement qui laisse une place plus grande au secteur privé, ce pays sera inmanquablement confronté à la nécessité d'augmenter le poids des prélèvements obligatoires pour produire les biens publics indispensables à une croissance équilibrée et soutenue (infrastructures, éducation, santé, aménagement du territoire).

Le risque social

Plusieurs signaux confirment un développement récent du risque social et, en particulier, l'approfondissement du fossé entre le monde rural et le monde urbain. Les revenus des 400 millions de paysans sont ainsi en déclin absolu en 1999 et 2000 et les inégalités entre les villes et les campagnes atteignent un niveau élevé. La libéralisation de l'agriculture telle que stipulée par les accords d'accession à l'OMC est en ce sens un facteur supplémentaire de déséquilibre : cela pourrait s'avérer difficile socialement, d'autant plus que les paysans constituent encore aujourd'hui 60% de la population active.

Le risque-pays

D'autres facteurs seraient susceptibles de bloquer le modèle de développement adopté par la Chine. Le flux des IDE en Chine est désormais vulnérable à d'éventuelles politiques de rapatriement des bénéfices des investisseurs. Les bénéfices réinvestis n'ayant représenté que le tiers des flux totaux d'investissement en 2001.

Dans ce contexte, en plus de la volonté des autorités chinoises d'assurer un flux continu de nouveaux investissements grâce à des mesures préférentielles accordées aux entreprises à capitaux étrangers, les enjeux économiques tendront à se déplacer vers l'efficacité des systèmes financiers locaux et les mécanismes de transfert des connaissances et des savoir-faire alternatifs à l'IDE.

2.2. Conséquences de l'accession de la Chine à l'OMC sur le reste du monde

L'analyse de l'impact de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur le reste du monde demande au préalable d'en circonscrire la problématique. Cette adhésion aura des conséquences, toutes choses égales par ailleurs, tenant aux canaux de transmission suivants :

L'ouverture du marché chinois aux exportations des autres pays

La diminution de la protection chinoise et, concomitamment, l'ouverture et la libéralisation du marché chinois, devraient se traduire par une hausse tant des volumes exportés vers la Chine que des prix de certaines matières premières. La structure de cette demande dépendra des diminutions de protection effective de différents secteurs chinois.

La diminution des prix chinois

La baisse du coût des intrants, découlant du démantèlement tarifaire et les gains de compétitivité liés aux réformes induites par l'accession de la Chine à l'OMC et aux autres aspects de l'intégration de ce pays dans l'économie mondiale, se traduiraient par une diminution des prix chinois. Ces prix moindres signifient une substitution des produits chinois aux produits des pays les moins développés dont la structure de spécialisation sectorielle est proche de celle de la Chine. La substitution sur les marchés tiers entraîne une diminution de leurs revenus, alors que l'importation de produits chinois moins coûteux sur leurs marchés intérieurs augmente, toutes choses égales par ailleurs, le revenu disponible. Ainsi, un accès accru au marché chinois et une baisse des prix intérieurs due à des importations fortes de la Chine peuvent compenser des pertes de revenus sur les marchés tiers.

Le regain des investissements directs étrangers

Les programmes de privatisation et l'ouverture de certains secteurs, comme celui de la banque, devraient conduire à l'augmentation des flux d'investissements directs étrangers à destination de la Chine. Ce pays dispose d'atouts comparatifs majeurs et durables dans les secteurs intensifs en travail et, de plus en plus, dans les secteurs à forte intensité en technologie et en travail qualifié. Dans ces secteurs, la taille du marché intérieur, autant que l'immense réservoir de main-d'œuvre, attirent les investissements étrangers. Ces IDE induiraient d'importants gains de productivité : la rentabilité plus forte des investissements en Chine ira dans le sens d'une économie plus capitaliste.

L'impact de l'émergence de la Chine sur la scène mondiale serait très différent selon les pays. Les premiers concernés sont les pays asiatiques. La plupart des pays d'Asie du Nord, dont la Chine est l'un des premiers partenaires commerciaux, ont intérêt à jouer la carte de la complémentarité économique. Pour les pays d'Asie du Sud-Est, la Chine représente un concurrent puissant, non seulement sur leur propre marché, mais aussi sur les marchés tiers.

2.2.1. Sur les pays d'Asie

Complémentarités économiques avec les pays d'Asie du Nord

Les pays asiatiques les plus avancés ont une structure industrielle complémentaire à celle de la Chine. Ils y investissent depuis les années 1980 dans des usines d'assemblage et de réexportation, et y exportent des biens d'équipements, des services et des biens intermédiaires.

De fait, le risque d'une intensification de la concurrence globale chinoise est, au moins à court terme, limité. L'adhésion de la Chine à l'OMC devrait être bénéfique aux économies avancées d'Asie, aussi bien en termes de croissance que de solde commercial, généralement excédentaire vis-à-vis de la Chine, à l'exception du Japon.

Les secteurs exportateurs qui pourraient le plus bénéficier de l'accèsion de la Chine à l'OMC sont l'automobile, le textile, les produits chimiques, les équipements industriels et, les équipements électriques et électroniques. L'ouverture du secteur des services en Chine, dont l'impact est plus difficilement quantifiable, sera aussi source d'opportunités.

L'adhésion de la Chine à l'OMC, et partant la normalisation de son cadre réglementaire, renforcera la tendance à la délocalisation des unités productives. D'ores et déjà, Taiwan est l'un des premiers investisseurs en Chine, avec un stock d'investissements évalué entre 20 et 60 milliards de dollars. Inexistants au début des années 1990, les investissements coréens en Chine s'élevaient à 4,5 milliards de dollars fin 2000, soit de l'ordre de 20% des IDE coréens à l'étranger. Même si le stock des investissements directs japonais est faible (25 milliards de dollars en 2000, soit 9% du stock d'IDE japonais à l'étranger en 2000), l'accèsion de la Chine à l'OMC pourrait pousser les investisseurs japonais à accroître les délocalisations.

De fait, les transferts de sites de production manufacturière pourraient hâter le processus de désindustrialisation des pays développés d'Asie, vers les services. La deuxième génération de délocalisations qui, après les industries traditionnelles, va porter sur les secteurs à plus forte valeur ajoutée, suggère que la Chine pourra concurrencer à moyen terme les pays d'Asie du Nord avancés du Nord-Est sur leurs points forts (électronique, mécanique).

Menace pour les pays d'Asie du Sud-Est

Les pays d'Asie du Sud-Est, moins développés et dont la structure de spécialisation sectorielle est proche de celle de la Chine, ont à craindre une intensification de la concurrence chinoise, sur les marchés tiers et sur les marchés domestiques. Leur croissance et leurs exportations pourraient s'en trouver in fine affectées.

Les gains qu'obtiendraient la Chine suite à son entrée à l'OMC risquent de se réaliser en grande partie au détriment des pays d'Asie du Sud-Est hors Singapour, qui sont proches de la Chine géographiquement et économiquement. L'issue dépendra largement de leur capacité à développer des partenariats internationaux, à privilégier des niches et la montée en gamme, qu'une éventuelle raréfaction de l'investissement direct étranger pourrait toutefois compromettre.

Effets de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur l'Asie à l'horizon 2020

(variation en %, sauf indication contraire)

	Croissance du PIB réel	Volume des exportations	Volume des importations	Bien-être (Milliards de dollars/1995)
Chine	4.2	17.6	16.7	10.5
Taiwan	3.4	12.9	14.2	6.4
Japon	-0.1	0.8	1.0	1.6
NEI	0.1	0.5	0.6	1.0
Asie du Sud Est	-0.6	-0.8	-0.8	-1.6
Asie du Sud	-0.8	-3.3	-3.5	-2.5

Source : FMI - 2003

Cependant, un autre scénario, favorable, serait celui où la Chine prend le rôle de locomotive de l'Asie. Ce scénario part du constat que la Chine ne peut soutenir durablement une croissance forte de ses exportations que si celle-ci s'accompagne d'une croissance concomitante de ses importations. D'une part, le contenu en importations des exportations chinoises est en effet élevé, la Chine étant un pays dont les ressources naturelles sont limitées. D'autre part, une accumulation d'excédents commerciaux structurels induirait une appréciation du yuan qui nuirait à la compétitivité des exportations chinoises.

Dans ces conditions, la Chine reste le premier exportateur en Asie, mais devient aussi le premier importateur : la Chine accroît ses excédents structurels sur les pays occidentaux et enregistre des déficits massifs sur les pays d'Asie. Une partie des gains de la Chine est réallouée aux pays asiatiques par les effets d'entraînement du commerce extérieur chinois. Ce scénario met en évidence les avantages que les pays asiatiques peuvent tirer de la compétitivité chinoise sur les marchés tiers et explique leur intérêt pour la mise en place d'une zone de libre-échange avec la Chine. Ils y gagnent l'accès au marché intérieur chinois et, indirectement, aux marchés des pays industriels.

Une intégration économique et financière croissante de l'Asie susciterait les effets successifs suivants :

- une efficacité grandissante de l'Asie, avec la mise en place d'une spécialisation productive efficace à l'échelle régionale. Ceci devrait accélérer le mouvement de désindustrialisation aux Etats-Unis et en Europe Occidentale ;
- une croissance asiatique profitant de plus en plus aux pays de la région, et de moins en moins aux autres zones économiques ;
- la possibilité à terme de d'abandonner le lien des devises asiatiques avec le dollar et de la mise en place d'un panier de devises servant de référence, inspiré du système monétaire européen.

Une stratégie active d'intégration régionale

Face aux craintes suscitées par sa montée en puissance, la Chine a relancé les initiatives en faveur de la coopération régionale. C'est dans ce contexte qu'est né le projet de zone de libre-échange ASEAN+1. Un accord-cadre a été signé entre la Chine et les membres de l'ASEAN en novembre 2002. Le nouvel espace commercial ainsi créé regroupera 1,7 milliard d'habitants pour un PIB de 2000 milliards de dollars et un volume d'échanges mondial de 1230 milliards de dollars.

Cette initiative prolonge naturellement un phénomène déjà engagé depuis vingt ans de diversification des investissements chinois dans la zone ASEAN. Ces investissements portent aussi bien sur les hydrocarbures et le secteur bancaire (Indonésie, Thaïlande, Malaisie, Singapour, Vietnam) que l'industrie manufacturière (Indonésie, Philippines, Malaisie) ou les assurances (Singapour). La Chine et l'ASEAN ont également établi un programme de coopération monétaire à la suite de la crise financière de 1997-1998 prévoyant des prêts mutuels de devises en cas de risques de déstabilisation.

2.2.2. Sur les Etats-Unis et l'Europe Occidentale

Les simulations d'impacts effectuées par le FMI laissent apparaître que l'accession de la Chine à l'OMC se traduirait à l'horizon 2020 par des gains substantiels en termes d'échange et de bien-être, notamment pour les pays d'Amérique du Nord et d'Europe. La variation du PIB serait en revanche minime (-0,1% en 20 ans).

La réduction des droits de douane et l'élimination des restrictions quantitatives à l'importation au cours des prochaines années devraient entraîner, toutes choses égales par ailleurs, une accélération des importations américaine et européenne à destination du marché intérieur chinois¹.

La baisse des droits de douane devrait avoir un effet d'autant plus important que les secteurs étaient plus protégés (automobile, biens de haute technologie, composants électroniques, matières premières agricoles).

L'abaissement des barrières à l'entrée devrait permettre un accroissement du volume des exportations des pays d'Amérique du Nord qui, plus que les exportations asiatiques, s'adressent au marché intérieur. La baisse des coûts d'accès au marché aura aussi pour effet d'intensifier la concurrence entre les exportateurs.

Le volume des exportations des pays d'Amérique du Nord s'accroîtrait de 0,9%, tandis que l'effet de l'entrée de la Chine sur les exportations européennes serait neutre selon le FMI. A ce propos, l'effet d'une demande chinoise plus importante en produits et services coûteux en compétences ne se vérifie pas : dans les modélisations effectuées par le FMI, les échanges semblent davantage déterminés par des facteurs de distance que par des facteurs de demande.

Compte tenu de la baisse des prix intérieurs due à des importations fortes en provenance de Chine, les pays industrialisés observeront une nette amélioration de leur bien-être. Cette évolution serait nettement plus importante aux Etats-Unis où les grands distributeurs et les centrales d'achat jouent un rôle central dans la diffusion des produits à bas prix.

Toutefois, il y a lieu de mentionner les points négatifs suivants :

- La mise en place d'une nouvelle structure de spécialisation internationale entre les grands pays de l'OCDE et les pays émergents se fait avec des coûts d'ajustement importants (lenteur du transfert des facteurs de production, inadéquation des qualifications). Il en résulte, pendant quelques années, des pertes d'emplois, une croissance faible là où le repositionnement des facteurs de production est lent, une baisse des prix des produits manufacturiers et une inflation globale faible.

¹ La montée en puissance de la Chine dans les échanges internationaux donne une idée inexacte de l'ouverture de son économie. D'abord, parce que ses importations sont largement inférieures à ses exportations, mais surtout parce que la moitié seulement de ses importations est destinée à satisfaire la demande intérieure, le reste alimentant des industries exportatrices. Le poids des importations destinées au marché intérieur dans le PIB est d'environ 10%. Or, c'est sur ce segment d'importation que sont positionnées les entreprises américaines et européennes. L'autre moitié des importations de la Chine correspond à sa fonction d'atelier principalement pour les entreprises asiatiques.

- A moyen terme, le retour à la normale de l'utilisation des capacités et une plus forte tension sur les marchés de matières premières se traduiraient par une hausse des tensions inflationnistes. Avec la forte réactivité des banques centrales, ceci implique que des taux d'intérêt assez élevés succéderaient, dans quelques années, à des taux d'intérêt très bas aujourd'hui.

Effets de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur les l'UE et l'Amérique du Nord à l'horizon

2020

(variation en %, sauf indication contraire)

	Croissance du PIB réel	Volume des exportations	Volume des importations	Bien-être (Milliards de dollars/1995)
Europe Occidentale	-0.1	0.0	0.2	3.8
Amérique du Nord	-0.1	0.9	1.9	7.6

Source : FMI - 2003

2.2.3. Sur les autres pays en développement

Pour les autres pays en développement, l'impact sur la croissance de la montée en puissance de la Chine dans les échanges internationaux serait négatif (-0,2 point pour l'Amérique latine et la zone MENA). Les possibilités qu'offrirait à l'Amérique latine et la zone MENA la demande accrue de la Chine pour un large éventail de produits de base et de matières premières ne permettraient pas de compenser les inconvénients engendrés par la substitution des produits chinois aux produits des autres pays en développement sur leurs propres marchés et sur les marchés tiers.

La substitution sur les marchés tiers entraîne une diminution de leurs revenus, tandis que l'importation de produits chinois moins coûteux sur les marchés intérieurs ne devrait pas permettre d'augmenter, toutes choses égales par ailleurs, le bien-être des pays d'Amérique Latine et de la zone MENA. Selon le FMI, cette zone serait affectée par l'exacerbation de la concurrence chinoise en raison de la croissance prévue des exportations chinoises de vêtements, en phase avec la suppression progressive des restrictions aux échanges sur les marchés des pays développés.

Effets de l'adhésion de la Chine à l'OMC sur les pays en développement à l'horizon

2020

	Croissance du PIB réel	Volume des exportations	Volume des importations	Bien-être (Milliards de dollars/1995)
Amérique Latine	-0.2	-0.6	-0.2	-0.4
Zone MENA	-0.2	-0.6	-0.4	-0.8

Source : FMI - 2003

Globalement, même un accès accru au marché chinois et une baisse des prix intérieurs due à des importations fortes de la Chine ne compenseraient pas des pertes de revenus sur les marchés tiers. De plus, les termes de l'échange se dégraderaient et les IDE se détourneraient de ces pays², particulièrement ceux d'Amérique Latine.

² En Chine, les risques de crise financière sont quasiment absents: ce pays dépend plus des IDE qui sont des capitaux relativement stables, et moins des investissements de portefeuille qui sont des capitaux plus volatils. L'excédent commercial couvre largement le déficit des échanges de services et les sorties nettes de revenus. Le compte de capital est aussi fortement positif : ce double excédent conduit à une accumulation de réserves de change (estimées à 380 milliards de dollars fin 2002), soit un montant largement supérieur à celui de la dette

Avec la forte diminution des productions textiles, les salaires des employés non qualifiés devraient diminuer et le chômage urbain ainsi que les inégalités s'aggraver sur le court terme, selon le FMI.

Le risque d'appauvrissement des appareils productifs des pays en développement serait d'autant plus fort que l'entrée de la Chine dans l'OMC autoriserait les entreprises chinoises d'avoir un meilleur accès aux technologies importées, qui étaient jusqu'ici majoritairement destinées aux filiales d'entreprises étrangères. Cela devrait alors se traduire par un renforcement de la capacité d'innovation technologique et de différenciation des produits de l'industrie manufacturière chinoise, et partant de progression de la compétitivité hors-prix³.

3. Relations économiques du Maroc avec la Chine

Bien que les relations politiques entre le Maroc et la Chine remontent à une quarantaine d'années, le volume des échanges commerciaux bilatéraux reste assez timide.

Cependant, depuis le début des années 90, des performances satisfaisantes ont été réalisées dans la coopération économique et commerciale entre les deux pays : le volume des échanges commerciaux s'est accru et la sphère de la coopération économique a été élargie.

3.1. Cadre réglementaire des relations bilatérales entre le Maroc et la Chine

Les relations bilatérales entre le Maroc et la Chine sont régies par « l'Accord Commercial et Economique » signé à Rabat le 28 mars 1995 et entré en vigueur le 28 octobre 1999. Les dispositions de cet accord prévoient un octroi mutuel de facilités douanières en vue d'encourager le développement de la prospection commerciale dans l'objectif de dynamiser les échanges bilatéraux entre les deux partenaires.

Cet accord stipule, entre autres, que :

- Les deux parties s'accordent, conformément aux lois et règlements en vigueur dans chacune d'elles, les facilités nécessaires pour la participation et l'organisation sur leurs territoires des foires, expositions commerciales, séminaires, missions commerciales et autres activités similaires.
- Les deux parties contractantes autorisent, suivant les lois et règlements en vigueur dans chacune d'elles, l'importation et l'exportation des produits ci-après désignés au bénéfice des régimes suivants :
 - exonération des droits et taxes exigibles à l'importation pour les échantillons de marchandises sans caractère commercial, réservés exclusivement à la publicité et à la recherche de commandes commerciales.
 - importation temporaire pour les marchandises, produits et équipements destinés à l'organisation des foires et expositions commerciales, sous réserve qu'ils ne soient pas vendus.

extérieure (170 milliards de dollars). En outre, le contrôle des changes permet de freiner les sorties de capitaux et d'éviter l'attrait de ceux spéculatifs.

³ Cette évolution ne pourrait être concrétisée que si la Chine consent des efforts significatifs pour diffuser et assimiler les technologies qu'elles importent et pour développer ses propres capacités d'innovation, faute de quoi, sa dépendance technologique vis-à-vis de l'étranger ne peut que s'accroître.

- Chaque partie contractante facilite, conformément à ses lois et règlements en vigueur, le transit à travers son territoire, des marchandises en provenance ou à destination du territoire de l'autre partie contractante.

Le cadre juridique des échanges sino-marocains est également défini par d'autres conventions notamment :

- Les accords de coopération dans les domaines du transport maritime et de la marine marchande signés à Rabat le 5 juillet 1999 et entrés en vigueur le 12 mai 2001. Ils visent à renforcer le cadre juridique de la coopération bilatérale en matière de transport et à insuffler un nouvel élan aux différents échanges existants entre les deux pays.
- L'accord de coopération économique et technique signé à Rabat le 30 juin 1992 et renouvelé le 24 mars 2000.
- L'accord de transport aérien signé à Rabat le 3 décembre 1998 et entré en vigueur le 12 avril 2001.

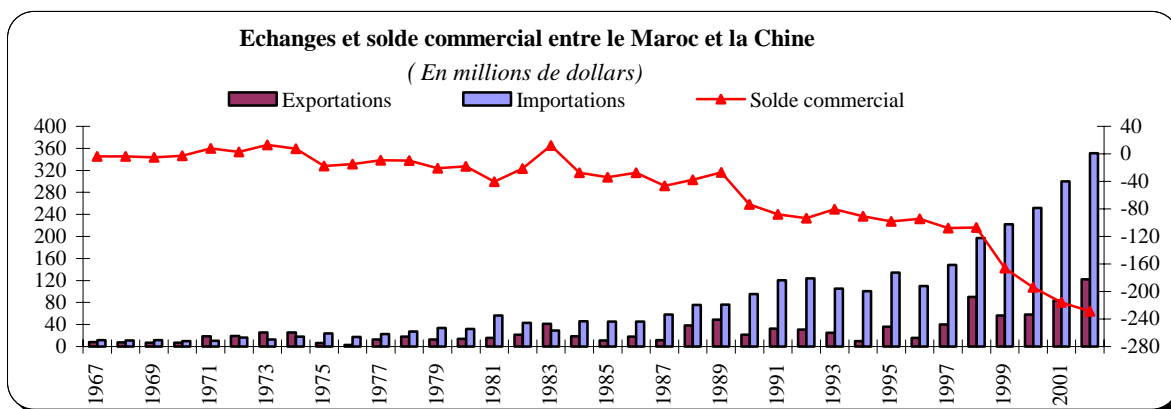
De même, un mémorandum d'entente a été signé entre la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et le Conseil pour la Promotion du Commerce International de Chine (CCPIT). Cet accord a donné naissance le 21 avril 2003 à Casablanca, au Conseil d'affaires maroco-chinois, appelé à créer de nouvelles méthodes de coopération afin de rapprocher les opérateurs économiques des deux pays.

3.2. Etat des lieux des relations commerciales

Les relations commerciales du Maroc avec la Chine remontent à la fin des années 1960. Toutefois, le volume des échanges est demeuré faible et n'a porté que sur une variété limitée de produits. Sur la période 1967-1980, le montant global des échanges commerciaux du Maroc avec ce pays n'a pas dépassé, en moyenne annuelle, 32 millions de dollars.

Depuis, le volume des échanges de biens entre le Maroc et la Chine n'a cessé d'augmenter, tiré essentiellement par l'accroissement des importations marocaines en provenance de Chine. En 2002, le volume des échanges a atteint 473 millions de dollars contre 384 millions de dollars en 2001, soit une progression de 14,5%. Cette évolution spectaculaire dénote d'une volonté commune des opérateurs économiques des deux pays à tirer profit des opportunités commerciales offertes sur leurs marchés respectifs.

La dynamique des soldes commerciaux fait ressortir, par ailleurs, une position déficitaire de la balance commerciale marocaine vis-à-vis de la Chine. Notre déficit commercial avec ce pays a ainsi atteint le niveau record de 229 millions de dollars en 2002. Ce déficit n'a cessé de se creuser au cours des dix dernières années, en raison notamment de l'accroissement des importations des biens d'équipement et des biens intermédiaires en provenance de Chine.



Source : Chelem

En ce qui concerne la structure bilatérale du commerce entre le Maroc et la Chine, celle-ci est désormais fortement dissymétrique et, paradoxalement, présente des caractéristiques des échanges entre économies se situant à des stades de développement différents.

Les importations marocaines en provenance de Chine ont enregistré une forte progression : elles ont atteint 270 millions de dollars en 2000⁴ pour représenter 2,3% du total des achats de notre pays, plaçant la Chine au 10^{ème} rang de nos principaux fournisseurs. Mais, il y a surtout lieu de noter la tendance à la diversification des importations marocaines en provenance de Chine.

Les exportations chinoises de biens primaires, constituées essentiellement de thé, ont totalisé près de 85 millions de dollars en 2000, après 40 millions de dollars en 1996. En revanche, les achats de biens de consommation, issus de secteurs traditionnels à forte intensité de main d'œuvre, ont fortement progressé, pour passer de 22,5 millions de dollars en 1996 à 63,4 millions de dollars en 2000.

S'agissant des biens intermédiaires, les livraisons chinoises ont atteint 48,6 millions de dollars en 2000 contre 23,3 millions de dollars en 1996. Elles ont essentiellement porté sur des articles en céramique, des matériaux de construction et de décoration ainsi que des accessoires sanitaires.

Le poids croissant des biens d'équipement dans les exportations chinoises à destination du Maroc (27 millions de dollars en 2000, contre 14 millions de dollars en 1996), notamment des équipements de télécommunication, reflète la montée en gamme technologique du commerce extérieur chinois sur la seule base de ses avantages comparatifs dans les stades de production intensifs en travail. Cette situation doit être interprétée à la lumière de l'intégration croissante de la Chine en tant qu'assembleur final dans le processus de production asiatique : la place prise par la Chine dans la division du travail en Asie a entraîné la substitution des produits assemblés en Chine à des produits auparavant exportés par les pays industrialisés de la région⁵.

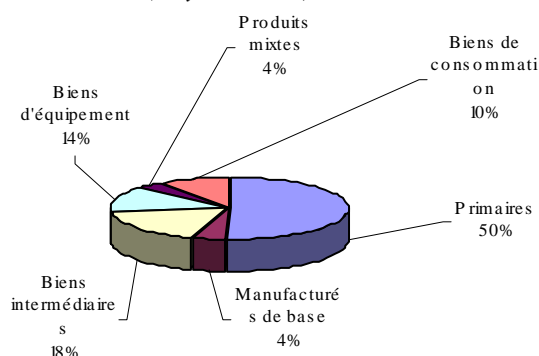
⁴ Les données relatives à la structure des échanges commerciaux ne sont disponibles que jusqu'en 2000.

⁵ Ce sont souvent leurs firmes qui continuent à exporter mais à partir du continent chinois, où se réalise seulement une partie de la valeur ajoutée des produits exportés.

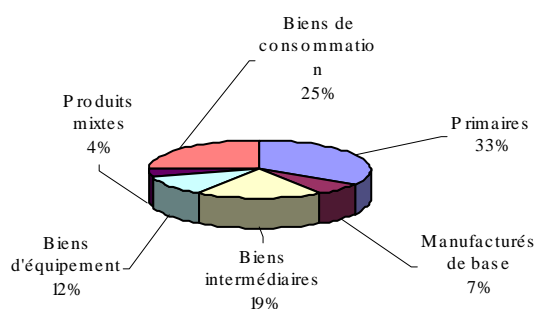
Aussi, la composition des exportations chinoises à destination du Maroc est-elle désormais profondément hétérogène. Leur essor est porté surtout par des industries fortement internationalisées et très compétitives, laissant une place réduite au secteur exportateur traditionnel. Ce manque de dynamisme tend à indiquer que les effets d'entraînement des industries extraverties sur le secteur traditionnel sont limités. L'entrée de la Chine à l'OMC contribuerait à réduire ce dualisme constaté au niveau des échanges entre le Maroc et la Chine.

Structure des importations du Maroc en provenance de la Chine

Structure des importations marocaines en provenance de la Chine en millions de dollars (moyenne 89-96)



Structure des importations marocaines en provenance de la Chine en millions de dollars (moyenne 97-00)



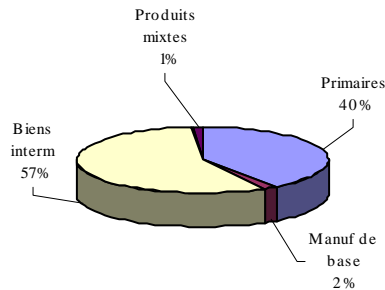
Source : Chelem

En 2000, les exportations marocaines à destination de la Chine se sont élevées à 58 millions de dollars. Elles ont représenté 0,5% de nos ventes totales à l'étranger, situant la Chine au 21^{ème} rang de nos principaux clients. Depuis 1996, les livraisons du Maroc sont composées essentiellement de biens intermédiaires. Ces derniers ont représenté, en moyenne entre 1997 et 2000, respectivement 93% du total des exportations marocaines vers ce pays contre seulement 57% au cours de la période 1989-1996. De leur côté, les produits primaires ont vu leur part reculé de 40% à 4% entre les deux périodes.

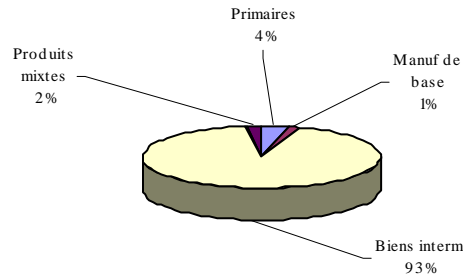
La faiblesse de nos ventes vers la Chine reflète l'inadéquation entre notre offre d'exportation et la demande d'importation adressée par ce pays. Par ailleurs, les exportations marocaines sont fortement concentrées sur les secteurs dépendants des ressources naturelles (phosphates, cobalt) et par ailleurs assez sensibles aux prix.

Structure des exportations du Maroc à destination de la Chine

Structure des exportations marocaines
à destination de la la Chine
(moyenne 89-96)



Structure des exportations marocaines
à destination de la la Chine
(moyenne 97-00)



Source : Chelem

Dans nos relations commerciales avec la Chine, notre spécialisation s'est fortement affirmée dans les secteurs peu dynamiques du commerce mondial. Il en résulte une forte exposition des exportations marocaines à l'évolution de la conjoncture chinoise, ainsi qu'en témoigne le recul de la demande d'importation de la Chine adressée au Maroc au lendemain de la crise asiatique.

Par ailleurs, l'examen de la demande d'importation de la Chine adressée au Maroc fait ressortir une nette progression, quoique limitée, à partir de l'année 2000. En effet, après s'être établie à 0,5% durant toute la décennie 1990, la demande chinoise adressée au Maroc s'est accrue sensiblement pour se situer à 0,8% en 2002 et devrait même s'établir à 1% en 2004.

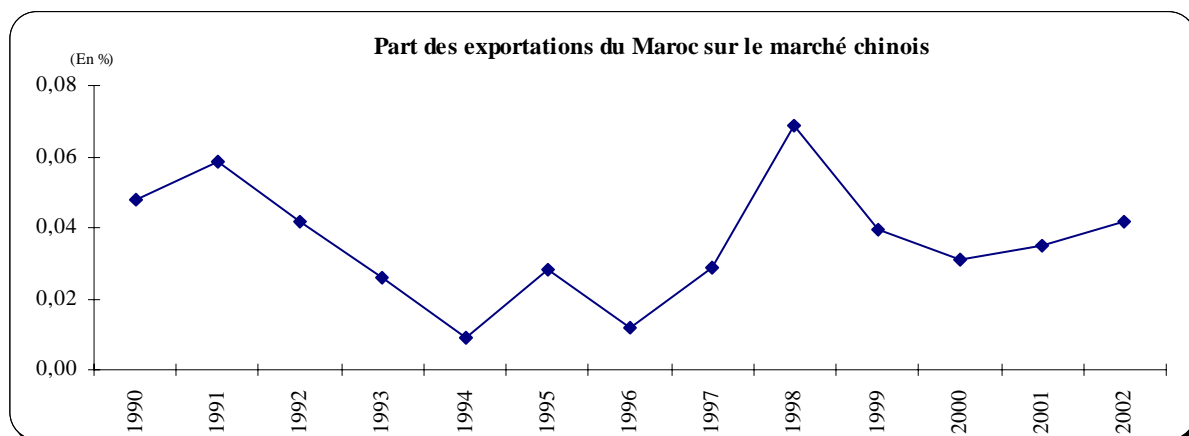
Celle-ci est appelée à s'accroître avec la poursuite de la convergence du revenu par tête entre la Chine et les pays développés, en plus de l'expansion récente du crédit à la consommation : le besoin d'accroître les revenus urbains avant que le vieillissement démographique, dû à la politique de l'enfant unique, n'apparaisse, permettrait de stimuler la demande des ménages qui aspirent de plus en plus à rattraper les modes de vie observés dans les pays occidentaux. En outre, les tensions inflationnistes qui se manifestent pourraient pousser les ménages, qui disposent d'une très importante épargne liquide⁶, à accélérer leurs achats.

La progression de la demande d'importation émanant de la Chine pourrait s'inscrire dans le cadre de la politique commerciale active que mène la Chine à l'égard des pays en développement : d'une part, elle a le souci d'assurer l'approvisionnement nécessaire en matières premières, tout en contrôlant les risques de surchauffe, d'autre part, elle souhaite ouvrir de nouveaux marchés à ses entreprises, notamment avec ceux des pays africains avec lesquelles elle a initié un rapprochement stratégique (forum de coopération Chine-Afrique en décembre 2003).

⁶ Les dépôts bancaires représentent en 2001 78% du PIB chinois contre 5% en 1978. Ce gonflement reflète la monétarisation de l'économie, une plus grande capacité d'épargne mais aussi l'augmentation d'une épargne de précaution.

3.3. Potentiel d'échanges entre le Maroc et la Chine

Compte tenu des perspectives inhérentes au processus de développement (rattrapage) de la Chine, un potentiel d'échanges existe. Le Maroc pourrait ainsi accroître ses parts de marché sur ce pays qui, ces dernières années, ne dépassaient guère les 0,04%.



Source : Chelem, calculs DPEG

L'indicateur d'intensité relative des échanges entre le Maroc et la Chine laisse suggérer que le Maroc dispose d'un potentiel significatif d'augmentation de ces ventes. Cet indicateur se situe autour de 0,2 pour les exportations du Maroc à destination de la Chine, soit cinq fois moins importantes que ce que n'autoriserait leurs poids respectifs dans les échanges mondiaux.

Evolution de l'indice d'intensité bilatérale des échanges entre le Maroc et la Chine

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
Exportations	0,3	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,1	0,2	0,4	0,3	0,2
Importations	0,8	0,7	0,5	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5

Source : Chelem ; calcul DPEG

La concrétisation de ce potentiel d'échange resterait toutefois tributaire de l'atténuation des obstacles qui pèsent sur le développement des liens commerciaux avec le continent chinois.

3.4. Obstacles au développement du commerce bilatéral

La faiblesse du commerce bilatéral du Maroc avec la Chine s'explique par l'inadéquation entre l'offre d'exportation et la demande d'importation chinoise, mais aussi par la concentration des échanges commerciaux de ces deux pays sur leur espace régional respectif.

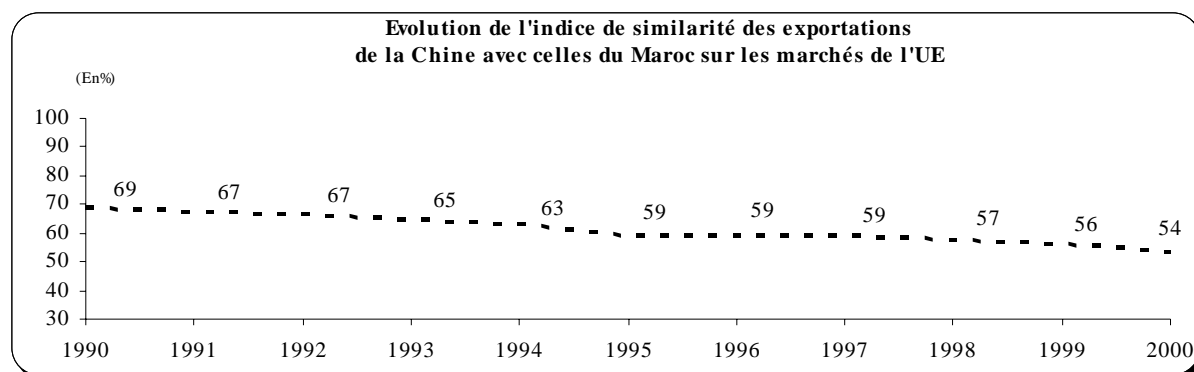
Cette situation est elle-même le reflet de leur schéma d'intégration dans le processus de spécialisation productive régionale. Les échanges extérieurs du Maroc, qui a su profiter des préférences douanières accordées par l'Union Européenne dans le cadre du trafic de perfectionnement passif, sont fortement orientés vers l'Union Européenne. Le commerce entre le Maroc et l'Union Européenne est essentiellement dominé par les échanges intersectoriels, qui témoignent de l'importance des complémentarités intersectorielles dans la détermination du commerce.

En revanche, l'insertion de la Chine dans le commerce mondial résulte essentiellement d'activités d'assemblage en fin du processus de production intra-asiatique. Elle est associée au « processing trade » qui s'est révélé au cours de ces dernières années comme le principal moteur des échanges tant à l'importation qu'à l'exportation de la Chine et a permis au système productif des pays d'Asie de renforcer son efficacité, avec la mise en place d'une spécialisation efficace entre ces pays.

La Chine a développé une spécialisation verticale, favorisée par les investissements directs étrangers dans des secteurs capitalistiques, ce qui a suscité des économies d'échelle et surtout conduit au développement des échanges intra-branches. Cette dynamique a profondément modifié la spécialisation sectorielle de la Chine qui a divergé de celle de notre pays, avec lequel elle était assez similaire il y a quelques années.

A cet égard, la référence à l'indice Finger-Kreini montre que, sur le marché de l'Union Européenne, la similarité des exportations de la Chine par rapport à celles du Maroc a tendance à baisser depuis le début de la décennie 90 : l'indice de similarité des exportations de la Chine et du Maroc sur les marchés de l'Union Européenne est passé de 59% en 1995 à 54% en 2000.

Cette tendance devrait probablement se poursuivre avec le surcroît d'ouverture de la Chine que traduit son accession à l'OMC. Grâce aux gains d'efficacité qu'elle induirait à tous les stades de la production, la Chine pourrait progresser en effet sur l'échelle de la valeur ajoutée, avec peut-être le risque que cela ne conduise à une descente en gamme dans la qualité de la production nationale.



Source : Chelem ; calcul DPEG

La faiblesse des échanges commerciaux du Maroc avec la Chine est le résultat de plusieurs autres facteurs contraignants, qui tiennent aussi bien à des considérations d'ordre géographique⁷ qu'à l'orientation des politiques commerciales des deux pays, mais aussi à l'absence, jusqu'à une date récente, d'un système d'information permettant aux opérateurs économiques d'exploiter les différentes opportunités commerciales existantes au niveau des deux pays.

⁷ Les échanges ne sont pas seulement déterminés par des facteurs de demande (taille des marchés, niveau de développement,...), mais aussi par des facteurs de distance : plus votre partenaire est lointain, plus votre présence est faible et, parallèlement, plus votre partenaire échange avec ses propres voisins, ce qui diminue votre présence relative. De ce fait, mondialisation et régionalisation ne s'opposent pas, mais sont corrélées.

Mais, même quand des opportunités d'échange existent, des problèmes d'ordre structurel, liés notamment à l'infrastructure des transports s'opposent sérieusement à la réalisation de ces opportunités et découragent finalement les opérateurs plus récalcitrants.

En effet, un des handicaps dont souffrent nos échanges commerciaux avec la Chine réside dans l'absence quasi-totale de lignes directes de transport maritime⁸. Or le secteur des transports est sans doute un facteur déterminant et un levier de commande essentiel qui occupe une part prépondérante dans toutes les activités économiques et commerciales.

S'agissant des politiques commerciales, la Chine, à l'instar du Maroc, a baissé rapidement ses tarifs douaniers et les engagements pris par ces pays dans le cadre de l'OMC prolongent ce mouvement.

Evolution des tarifs douaniers chinois (droits de douane en pourcentage, moyenne non pondérée)

	1992	1994	1998	2001	2005
Tous produits	42.9	36.3	17.5	16.6	9.8
Produits primaires	36.2	32.1	17.9	21.6	13.2
Produits manufacturés	44.9	37.6	17.4	16.2	9.5

Source : DREE.

Cependant, la portée de ces engagements resterait limitée tant que subsisterait un arsenal d'obstacles non tarifaires au premier rang desquelles figurent les licences d'importation et toutes les réglementations de certification spécifiques (produits alimentaires, cosmétiques,...) et qui renchérissent les coûts de transaction relatifs aux échanges extérieurs. De plus, l'ouverture du marché intérieur chinois reste très sélective, suivant un modèle emprunté aux nouveaux pays industrialisés d'Asie : la Chine a maintenu des barrières tarifaires et non tarifaires relativement élevées sur les produits importés pour le marché intérieur (importations ordinaires) alors que les importations pour assemblage et transformation en ont été exemptées. Cela a permis de concilier entre la protection du marché intérieur et l'encouragement des activités exportatrices.

En dépit des obstacles multiples qui s'opposent au développement des échanges entre le Maroc et la Chine, la dynamisation du cadre réglementaire régissant les relations bilatérales entre ces deux pays serait de nature à insuffler un nouveau élan dans leurs échanges commerciaux. Déjà, la coopération bilatérale entre les deux pays a donné naissance depuis début des années 1990 à une vingtaine d'entreprises à capitaux mixtes, notamment dans le domaine de la pêche, qui ont totalisé un apport en capital chinois de 150 millions de dollars. En outre, la Chine a établi au Maroc cinq entreprises industrielles opérant dans les secteurs de production de câbles, de montage de pièces accessoires de motocyclettes et un atelier de confection.

⁸ L'absence de lignes directes de transport impose aux opérateurs économiques des contraintes souvent insurmontables et très pénalisantes qui occasionnent des frais supplémentaires et des charges diverses. Les frais de transport, d'assurance, de transbordement, de séjours dans des ports étrangers, de transit, les dégâts occasionnés par les multiples manipulations sont autant d'handicaps qui grèvent sérieusement la compétitivité des produits échangés.

4. Pressions concurrentielles de la Chine : effets potentiels sur l'économie marocaine

L'adhésion de la Chine à l'OMC, alors que son potentiel exportateur est appelé à s'accroître, pourrait entraîner une intensification de la concurrence sur notre pays, aussi bien sur les marchés tiers (marchés traditionnels d'exportation), que sur le marché domestique, et exercer un effet d'éviction sur les flux d'investissements directs.

4.1. L'intensification de la concurrence sur les marchés tiers et domestiques

Jusqu'à l'accession de la Chine à l'OMC, le maintien de protections douanières entre le Maroc et la Chine a probablement permis de limiter la concurrence chinoise sur le marché intérieur marocain. Mais, l'insertion croissante de la Chine dans le processus d'intégration régionale, en stimulant la réorganisation du système productif des pays d'Asie selon leurs avantages comparatifs⁹, a peut-être contribué à freiner la croissance des exportations marocaines vers les marchés tiers (hors marchés domestiques marocains et chinois) : en particulier, le rythme annuel de croissance des exportations marocaines de produits finis de consommation est passé à 28,1% en moyenne annuelle entre 1980 et 1990 à 4,5% entre 1996 et 2003.

En 2003, ce ralentissement aurait pu être plus important si les ventes des articles de textile et cuir n'avaient pas bénéficié de l'appréciation de l'euro. Il convient de noter l'émergence à partir de 1998 des exportations marocaines des produits électriques et électroniques à un taux moyen supérieur à celui de la demande étrangère, et ce malgré la vigueur de la concurrence des pays asiatiques, à qui la crise régionale de 1997-1998 a fourni un regain de compétitivité-prix.

En tout état de cause, le croisement des structures géographiques et sectorielles des exportations chinoises et des exportations marocaines donne une idée de l'intensité de la concurrence que se livre les deux économies. La Chine expliquerait environ 4,8% de la concurrence totale subie par le Maroc sur les marchés tiers.

Ce taux reste faible malgré le caractère plus ou moins proche de la structure des avantages comparatifs des deux économies. Cette situation trouve son origine dans les changements observés dans le profil de spécialisation chinoise qui, même si elle reste dominée par les secteurs en aval de l'industrie où la concurrence chinoise est forte, tend à se déplacer vers des secteurs à plus forte valeur ajoutée, grâce en particulier aux investissements directs étrangers.

Mais, la structure et l'intensité de la concurrence que la Chine exerce sur l'industrie manufacturière marocaine seraient profondément modifiées par son entrée dans l'OMC, et ce pour plusieurs raisons :

- La Chine va bénéficier de la libéralisation des échanges internationaux de l'industrie du textile et de l'habillement en 2005. La Chine, déjà premier exportateur mondial de vêtements, va donc élargir sa part de marché, grâce à sa compétitivité dans ce secteur. La concurrence chinoise s'exercera certainement sur le Maroc, qui perdra le bénéfice des arrangements préférentiels avec l'Union Européenne¹⁰.

⁹ La performance à l'exportation de l'économie chinoise peut alors apparaître comme une opportunité pour les pays de l'Asie émergente, associée dans un même cycle de production que la Chine, dans la mesure où ces pays peuvent potentiellement bénéficier d'une modération des prix à l'export et d'une meilleure pénétration in fine des marchés développés (Etats-Unis, Japon, Europe).

¹⁰ L'accès des entreprises chinoises à de nouveaux marchés, notamment européens, va profondément modifier les conditions de la concurrence internationale dans les industries intensives en main-d'œuvre. De ce point de

Dans ces conditions, les opérateurs marocains du secteur du textile ont opté pour une stratégie privilégiant les objectifs de qualité et de compétitivité et ce, en montant en gamme dans leur production, en différenciant l'offre, en améliorant les circuits de distribution et en organisant la co-traitance.

- Contrairement aux pays émergents qui, durant les années 90, ont connu d'importantes pertes de compétitivité¹¹, la Chine dispose d'atouts compétitifs intarissables compte tenu de ses réserves gigantesques de main-d'œuvre qui lui donnent la possibilité de tirer parti de ses avantages comparatifs dans les industries tant intensives en main-d'œuvre qu'en, capital ou technologies. Cette situation est particulièrement défavorable à notre pays dont les avantages comparatifs se situent dans des secteurs assez sensibles aux prix¹².
- Les exportations marocaines devraient durablement pâtir du surcroît persistant de compétitivité-prix de l'économie chinoise. La maîtrise des prix à l'exportation tient en partie à la sous-évaluation du yuan et, à court terme, aucun changement de régime n'est envisageable. La politique économique chinoise est en effet dictée par des impératifs de forte croissance pour assurer la stabilité sociale et accélérer les réformes structurelles requises par la libéralisation de l'économie. Aussi, la sous-évaluation du yuan paraît-elle cruciale pour soutenir les exportations chinoises et les investissements directs étrangers.

Avec la libéralisation des échanges d'ici 2005, l'accentuation de la spécialisation de la Chine dans les secteurs où elle a un avantage comparatif se fera sentir sur le marché marocain par la baisse des droits de douanes par le jeu de la clause NPF devant exacerber la concurrence sur bon nombre de secteurs d'activité, au premier rang desquels figure celui du textile et de l'habillement. Cette concurrence ne pourra s'exercer à court terme, le protocole d'accession de la Chine à l'OMC donnant la possibilité à notre pays de recourir à des mesures de sauvegardes spécifiques.

vue, les exportations chinoises de textile pourraient, selon le Centre d'Etudes Prospectives et d'Informations Internationales (CEPII), augmenter de 87% et sa part dans les exportations mondiales d'habillement de 10 points à l'horizon 2005.

En outre, la disparition totale des quotas à l'importation textile en 2005 peut faire redouter un renforcement de la concurrence chinoise. A cet effet, la part du marché mondial détenue par la Chine, pour ce qui est des 29 catégories de vêtements pour lesquelles les quotas ont été supprimés en 2002, a augmenté de 31% à 59% sur un an seulement. La situation est particulièrement des marchés européens : le volume des importations en provenance de la Chine de produits qui n'étaient plus soumis aux quotas a augmenté de 164% contre à peine 10% pour ce qui est des autres pays. Cet état de figure laisse suggérer l'existence d'un effet de substitution des importations en provenance des autres pays en faveur de la Chine.

Cette évolution risque de remettre en cause le processus de régionalisation des échanges autour de l'Union Européenne. En l'occurrence, les producteurs sud méditerranéens pourraient voir leurs parts dans les importations européennes d'habillement soumises à de fortes pressions concurrentielles.

¹¹ Lorsque la croissance est durablement forte dans les pays émergents, le marché du travail se tend progressivement, spécialement pour les salariés peu qualifiés. Il en résulte normalement une hausse des coûts salariaux, qui fait disparaître l'avantage initial de compétitivité.

¹² Déjà, dans les secteurs manufacturiers à forte intensité de main-d'œuvre, la productivité de la main-d'œuvre est la même qu'en Chine, mais les coûts salariaux au Maroc sont environ deux fois plus élevés qu'en Chine. En outre, compte tenu de la baisse du coût des intrants découlant du démantèlement tarifaire et les gains de compétitivité liés aux réformes induites par l'accession de la Chine à l'OMC, les prix des facteurs de production resteront rigides à la hausse, ce qui est de nature à accroître le potentiel compétitif de l'industrie chinoise.

Par ailleurs, la montée en gamme technologique, progressive mais sans doute inexorable¹³ de l'industrie chinoise qui bénéficiera durablement d'un avantage en termes de coûts salariaux, risque de cantonner notre pays aux produits à faible valeur ajoutée. Ce type de spécialisation ne favoriserait alors pas une réelle percée sur l'échelle des avantages compétitifs par une remontée des filières et par le démarrage d'activités nouvelles dans des secteurs à forte demande mondiale permettant la diffusion du progrès technique et la mise en œuvre de processus d'apprentissages internes.

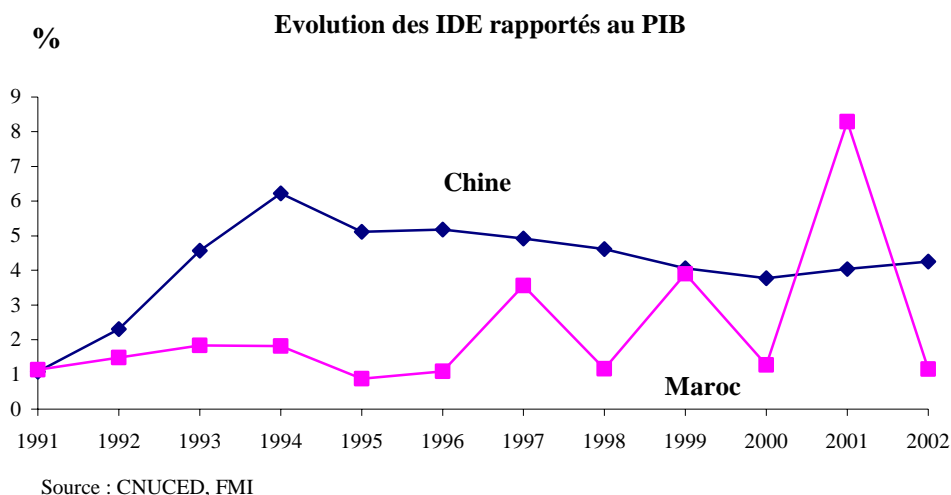
La concurrence chinoise signifie également une pression à la baisse sur les prix dans les secteurs où la Chine détient des avantages comparatifs. Cette situation risque de peser sur les profits et concurrencer la production locale dans certains secteurs d'activité. Dans ce contexte, le tissu industriel marocain paraît ainsi fragilisé, au moment même où le secteur privé national est engagé dans un processus de mise à niveau pour faire face au défi de l'ouverture.

De plus, la dynamique de réorganisation économique inter-asiatique, en stimulant la compétitivité de la région, pourrait se traduire par un processus de désindustrialisation de notre pays, vers les services. Cette dynamique serait ainsi porteuse de risques à moyen terme. La transition vers des activités à plus forte valeur ajoutée et des activités de services, exigera une amélioration et une adaptation de la qualification de la main-d'œuvre. En conséquence, elle pourrait être coûteuse en termes d'emplois peu ou non qualifiés, d'autant que les ajustements sectoriels seront très rapides.

4.2. Effets sur les I D E

Occupant déjà le premier rang des investissements directs étrangers au monde en 2003, la Chine devrait observer sa force d'attraction encore renforcée suite à son accession à l'OMC, et partant la normalisation de son cadre réglementaire.

¹³ La forte présence des firmes étrangères n'a pas encore conduit à une notable amélioration des capacités technologiques des entreprises chinoises à l'exception de quelques unes qui sont passés du simple stade d'assemblage de composants à une maîtrise des processus de production plus complexe. La diffusion des technologies dépend des capacités d'absorption du pays et doit donc s'accompagner d'efforts pour favoriser la constitution d'un potentiel propre d'innovation. Près avoir décliné au milieu des années 90, l'effort de R&D de la Chine s'est à nouveau affirmé pour atteindre 60 milliards de dollars en 2001, la hissant au troisième rang mondial. Les ressources humaines affectées à ces développements sont massives car, avec 743.000 chercheurs, la Chine est deuxième pays en nombre de chercheurs, derrière les Etats-Unis. Ce chiffre ne concerne pas effectifs chinois actuellement à l'étranger. En 2000, plus de 100.000 Chinois étudiaient dans un pays de l'OCDE, aux Etats-Unis particulièrement.



Cette évolution fait craindre un affaiblissement des flux d'IDE à destination du Maroc tellement indispensables pour le développement du pays compte tenu des retombées positives générés en termes de transfert de technologie et de savoir-faire.

Elle est d'autant plus préoccupante que la reprise de l'acquis communautaire par les pays d'Europe Centrale et Orientale améliorera leur attractivité (déjà élevée), ainsi que le montrent l'expérience de l'Irlande, de l'Espagne et du Portugal et de la Grèce. De ce fait, il peut y avoir un risque réel de marginalisation et d'isolement des pays sud-méditerranéens, dont le Maroc.

Cependant, ce risque se doit d'être atténué. D'une part, le Maroc et la Chine ne paraissent pas en concurrence directe en matière d'IDE. Les pays d'Asie représentent plus de 70% des investissements directs en Chine alors que, s'agissant du Maroc, les pays de l'Union Européenne, particulièrement la France, en constituent la principale source. Cela montre bien que, parmi les critères d'implantation des entreprises étrangères, la proximité des marchés cibles constitue désormais un critère de choix, surtout pour les petites et moyennes entreprises.

D'autre part, on assiste par ailleurs, auprès de ces entreprises, à l'émergence d'une véritable culture du risque qui donne une prime à la stabilité du pays d'implantation, tant sur le plan politique et social qu'au plan économique. Sur ce point, le Maroc n'est pas démuné. Il est doté d'un certain nombre d'atouts qui lui permettront de réduire les risques de détournement des investissements directs étrangers.

En effet, en plus de sa proximité avec l'Union Européenne, son ancrage démocratique, son engagement dans l'économie de marché, la stabilité de son cadre macro-économique et la mise en œuvre des réformes structurelles visant la modernisation de l'environnement des affaires et la valorisation du capital humain constituent autant d'éléments permettant de compenser quelque peu les avantages compétitifs dont disposent la Chine (abondance de la main-d'œuvre, faiblesse des coûts salariaux, demande domestique en forte croissance, stratégie d'ouverture favorisant les partenariats par rapport aux industries).

Chine : entrées d'investissements directs par pays d'origine (en % du total)

	2001	2002
Japon	9.5	8.3
Etats-Unis	9.7	10.8
Hong Kong	37.3	36.4
Union Européenne	10.3	7.8
Taiwan	15.2	13.4
Singapour	4.3	5.5
Thaïlande	0.8	0.7
Malaisie	1.0	1.6
Corée	7.6	10.5
Autres	4.1	5.0
Total	100	100

Source : People's Bank of China

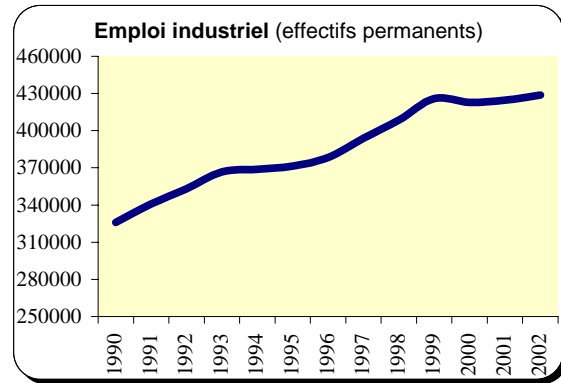
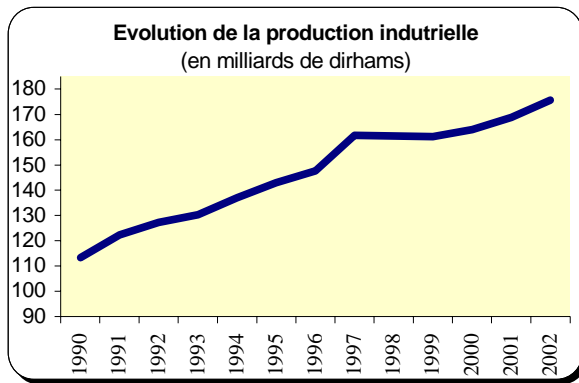
Maroc : entrées d'investissements directs par pays d'origine (en % du total)

	2001	2002
France	83.4	37.6
Allemagne	0.8	7.2
Etats-Unis	3.2	7.2
Koweït	0.4	6.3
Suisse	1.3	6.1
Grande-Bretagne	1.0	5.9
Espagne	3.0	5.7
UEBL	0.3	3.9
Pays-Bas	0.6	3.7
Portugal	4.3	3.5
Arabie Saoudite	0.3	2.5
Emirats Arabes Unis	0.0	1.7
Italie	0.3	1.3
Autres	1.2	0.9
Total	100	100

Source : Office des Changes

Des risques croissants corollaires au processus d'ouverture pèseront sur l'attrait de la Chine pour les IDE. Sur ce point, la stabilité politique risque d'être mise à l'épreuve par l'exode rural, la persistance du chômage et des inégalités sociales. Les autorités continueront donc à mettre en œuvre des politiques visant à maintenir une croissance rapide. La crise asiatique de 1997-1998 a cependant mis en évidence que ce modèle de croissance fondé sur l'accumulation n'était pas à l'abri d'accidents.

Parallèlement, il est utile de noter que la production industrielle au Maroc ne s'est pas détériorée durant la période récente et que les créations d'emplois se sont stabilisées en raison de l'importance des gains de productivité qui est imputable à une plus grande contribution du progrès technique et au développement de la productivité potentielle du secteur manufacturier marocain.



Source : Ministère de l'Industrie

5. Quelques éléments de réponse à la menace chinoise

Au vu de ce qui précède, la mise en œuvre d'une stratégie destinée à contrecarrer les effets négatifs susceptibles d'être générés par une concurrence accrue de la Chine sur le marché domestique et extérieur, apparaît comme une nécessité incontournable.

Outre la poursuite du processus de mise à niveau du tissu productif national qui constitue une réponse globale aux enjeux du libre échange et la conduite de politiques économiques à court terme réactives prenant en considération les mutations de l'environnement national et international, cette stratégie pourrait reposer sur plusieurs axes, notamment le renforcement de l'intégration régionale, l'accélération des réformes de seconde génération en vue de renforcer le potentiel d'offre de l'économie nationale et l'approfondissement de l'effort consenti en faveur de l'éducation.

Aussi, la politique commerciale extérieure devrait-elle s'orienter davantage vers la diversification des marchés exportateurs, en ciblant notamment les pays qui bénéficieront le plus de l'ouverture de la Chine, notamment les pays développés du fait de leurs fortes complémentarités avec ce pays, mais aussi en encourageant la pénétration des marchés moyen-orientaux et africains (qui bénéficieront de la forte demande de la Chine pour les matières premières), en particulier par les entreprises de service.

A cet effet, une accélération de la libéralisation multilatérale du commerce, notamment à travers la mise en place d'un système global de préférences commerciales, pourrait dans une large mesure constituer un facteur d'appui à la réalisation de cet objectif.

Le surcroît de concurrence induit par l'ouverture et la normalisation de l'économie chinoise constitue un signal fort pour notre pays pour accompagner la poursuite des réformes structurelles d'une politique industrielle active. Cette politique devrait reposer sur le renforcement du partenariat entre les secteurs public et privé, la promotion de la coopération avec des pays ayant une base industrielle plus développée pour tirer profit des bénéfices technologiques et stimuler la compétitivité, l'identification de nouvelles niches de croissance, l'élaboration de stratégies de montée en gamme et/ou de remontée de filières et le renforcement des gains de productivité au sein du tissu productif national grâce au développement de la fonction de recherche et développement et le renforcement de notre spécialisation dans les secteurs intensifs en travail qualifié.

Dans cette perspective, la forte croissance chinoise pourra être l'instrument le plus fort de la cohésion euro-méditerranéenne. Aussi, afin de constituer un ensemble économique suffisamment efficace autour de l'Union Européenne¹⁴, et en vue d'établir une dynamique de croissance et de spécialisation dans la zone qui l'insère au mieux dans la mondialisation, l'appui communautaire doit poursuivre son amélioration quantitative et qualitative, particulièrement en matière d'aide à la transition économique, au renforcement des équilibres sociaux, au traitement préférentiel de la question agricole et au rapprochement des systèmes institutionnels et légaux.

Non moins important, le développement de la coopération économique avec la Chine apparaît également comme une action stratégique d'envergure, sous réserve que cette coopération s'inscrive dans le cadre de la promotion de la complémentarité économique entre les deux pays.

En effet, compte tenu de ses avantages en termes de coûts, la Chine pourrait, à l'avenir, constituer une source d'approvisionnement à bon marché pour les entreprises nationales engagées dans le processus de modernisation de leur outil de production. De plus, la proximité du Maroc des marchés de l'Union Européenne élargie pourrait susciter à moyen terme, compte tenu des contraintes économiques que la Chine subirait, l'intérêt des entreprises chinoises à délocaliser leurs unités industrielles pour améliorer leur accessibilité aux marchés européens.

Enfin, étant appelé à devenir un émetteur d'importance sur le marché touristique international, la Chine, compte tenu du rattrapage progressif des revenus de sa population, constituerait un gisement important pour le développement du tourisme national. Des efforts de prospection devraient être déployés dans ce sens afin de drainer une partie de la demande touristique chinoise.

Pour ce faire, il demeure nécessaire de rénover le cadre réglementaire des relations bilatérales du Maroc avec la Chine dans le sens d'une plus grande coopération économique, tenant compte des spécificités de chacune des deux économies, de nature à inciter les opérateurs des deux pays à engager des missions de prospections commerciales en vue d'un partage équitable des fruits du libre-échange.

¹⁴ L'appropriation des objectifs du partenariat vaut pour les deux rives de la Méditerranée. S'il incombe au pays de la rive Sud de la Méditerranée de lancer leurs économies sur la voie des réformes et de l'ouverture, l'Union Européenne doit pour sa part assurer la pleine application de la relation d'association proposée à Barcelone.

Bibliographie

- « The impact of China's accession to WTO on the export of developing countries », Discussion paper N° 160 - CNUCED, juin 2002.
- « China integration into world economy: implications for developing countries », IMF Working paper, décembre 2003.
- « Les performances de l'économie chinoises », Direction des études économiques, CCF février 2003.
- Françoise Lemoine : « La Chine dans l'économie mondiale », Revue Economie Internationale, N°92- 2002.
- « La Place de la Chine dans l'économie mondiale », Revue « Conjonctures », RBC octobre 2003.
- Rapport annuel « Commerce et Développement », CNUCED- 2003.
- Rapport bi-annuel « World Economic Outlook » FMI - avril 2004.